

Effets de la prise en charge en Suisse de jeunes particulièrement difficiles (au sens de l'art. 39ter CP) : aperçu des résultats de l'enquête longitudinale

Autor(en): **Tanner, Hannes**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie**

Band (Jahr): **18 (1992)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1046818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Effets de la prise en charge en Suisse de jeunes particulièrement difficiles (au sens de l'art. 93ter CP)*

Aperçu des résultats de l'enquête longitudinale

Hannes Tanner

Le texte suivant se base sur les données et les observations d'une enquête longitudinale de 10 ans concernant les effets de l'exécution des mesures en Suisse pour jeunes particulièrement difficiles à éduquer. Cette étude a été effectuée par le Centre de Recherche en Pédagogie Sociale de l'Université de Zurich. Elle montre que, dans l'application des mesures institutionnelles, les différences de soutien aux jeunes sont réelles, et ont des effets divers dans la psychologie de la personnalité et des attitudes, au niveau de l'auto-réflexion, de la thématisation et de la responsabilité de soi-même, de la capacité à résoudre les conflits et de la consolidation du moi. Les données recueillies auprès de 273 client(e)s d'institutions éducatives en Suisse romande et alémanique invitent à vérifier si les concepts actuels d'éducation en institution tendent à la "consolidation du moi", ou s'ils se basent sur des règlements et des contrôles (extérieurs) freinant les jeunes dans leur marche vers l'indépendance, l'autoresponsabilité et par la suite, vers l'intégration sociale.

En complément à la présentation précédente du concept de l'enquête, nous nous limitons ici à un aperçu des résultats de recherche les plus importants indiquant certaines divergences considérables entre l'idéal de la jurisprudence fédérale et la réalité cantonale de l'exécution des mesures pour les jeunes.

* Traduit de l'allemand par: Y. Bridel, R.-M. Iseli, C. Voirol-Villiger

1. De l'origine institutionnelle de l'échantillon de l'enquête longitudinale

Dans l'enquête longitudinale concernant les effets de la prise en charge de jeunes particulièrement difficiles à éduquer, 273 pensionnaires furent saisi(e)s provenant de 17 institutions de Suisse romande et alémanique¹. Les institutions incluses dans l'enquête représentent un large éventail de caractéristiques conceptionnelles qui dépassent de loin la différenciation de divers types d'institutions éducatives pour l'exécution des mesures pour adolescents et jeunes adultes², déjà largement présentées dans Tanner (1988b):

(1) Grandeur et structure intérieure des institutions

En ce qui concerne la grandeur des institutions, nous avons constaté une diversité importante: alors que la plus grande comprenait en tout 80 places au moment de l'enquête, les deux plus petites n'offraient chacune que 7 places. En outre, il existe une différence considérable entre les institutions romandes et alémaniques quant au nombre de places. En Suisse romande, même parmi les institutions éducatives traditionnelles, celles à caractère familial sont en majorité. Cette constatation est le premier signe d'une nette différence entre les structures de la prise en charge des jeunes en Suisse romande et celles en Suisse alémanique, permettant assurément de parler de deux cultures institutionnelles différentes.

Les grandes institutions sont divisées en sous-systèmes allant de petits externats comprenant 2 places à des groupes éducatifs à 16 places.

(2) Effectif du personnel

Au moment de nos interviews, les effectifs du personnel variaient entre 2 adultes pour 1 jeune (foyer Le Bosquet) et 1 adulte pour 2 jeunes. Dans la majorité des institutions, la relation était de 2 adultes pour 2 à 3 jeunes.

Pour les maisons de thérapie et les maisons de rééducation, les directives de l'Office fédéral de justice de 1976 et de 1983 prévoient une relation numérique d'au moins 1:1 entre personnel pédago-thérapeutique et jeunes pensionnaires. Si l'on tient compte (d'après Tanner 1988b, p. 12) du fait

que le personnel administratif et de maison est compris dans les chiffres, le rapport prescrit de 1:1 était réalisé uniquement au foyer Le Bosquet.

(3) Offre de formation interne

Ecole

Environ un tiers des institutions offrent des possibilités de formation scolaire visant à combler les lacunes des jeunes ou ayant des buts et des thèmes de préparation à la vie sociale (Lebenskunde). L'offre interne se limite en général au plus bas niveau scolaire.

Certaines institutions offrent la possibilité de suivre les cours de *l'école primaire publique*, favorisant ainsi le développement des capacités des jeunes en évitant de les isoler et de les déclasser socialement. Souvent, cette offre est liée à la condition que le/la jeune ait suivi les cours de l'internat pendant plusieurs mois et que son comportement ait été adéquat durant un certain temps.

Préparation et formation professionnelle interne

- Cours préparatoires professionnels / ateliers

La plupart des institutions soutiennent les jeunes dans leur orientation professionnelle ou mettent sur pied un programme favorisant la vertu du travail. Dans ce but, il existe des cours préparatoires professionnels et des possibilités pour les jeunes de faire connaissance avec différents matériaux et différentes techniques de travail dans le cadre d'ateliers internes où ils peuvent découvrir leurs capacités et leurs goûts.

- Possibilités formelles de formation professionnelle

Parmi les 18 établissements concernés par l'enquête³, 8 institutions offrent des formations professionnelles reconnues: au total, 62 offres de formations se répartissant sur 30 disciplines professionnelles différentes. Environ la moitié de cet éventail propose des métiers traditionnels, tels que agriculteur, jardinier, serrurier, cuisinier, et employé(e) de maison (apprentissage ménager).

Dans les institutions pour jeunes filles et celles de Suisse romande en général, les possibilités de formation professionnelle interne sont à ce jour

très limitées, aussi bien sur les plans qualitatifs que quantitatifs. C'est là le reflet des stéréotypes traditionnels: une formation qualifiée n'est pas importante pour une femme et l'adolescente a meilleur temps de choisir un apprentissage la préparant aux activités d'une future ménagère.

En Suisse romande surtout, les institutions qui renoncent à une offre de formation professionnelle interne expliquent souvent cette attitude par le désir d'éviter la création d'un ghetto pour jeunes en difficulté.

Au-delà des formations professionnelles internes, certaines institutions offrent aux jeunes la possibilité d'accomplir une formation *à l'extérieur*. Il faut pourtant préciser que ce privilège est également utilisé comme mesure de discipline: rupture de l'apprentissage externe à la suite de problèmes disciplinaires du/de la jeune.

Dans les institutions à conceptions de formations professionnelles les plus restrictives, les possibilités d'apprentissages sont limitées à des types de formations internes. Si les jeunes n'ont pas encore d'option professionnelle concrète à l'entrée, réalisable durant le placement, ils font des stages dans des entreprises internes ayant justement des postes de formation libres. Mais si leur rendement au travail est bon, ils courent le risque d'être forcés d'accomplir une formation dans le métier essayé, malgré leurs préférences personnelles. C'est en recourant à une stratégie de fugues répétées et d'autres irrégularités, entraînant la privation des possibilités d'apprentissage, que les jeunes tentent de se soustraire aux manipulations professionnelles de l'institution, auxquelles ils sont exposés ou ont l'impression de l'être. A l'extrême, cette stratégie pousse le jeune à parcourir tout une gamme de sections de travail et d'occupations dans l'institution. Après une orientation professionnelle infructueuse, soit le jeune se retrouve dans le service de maison ou comme aide agricole avec des tâches quotidiennes changeantes, soit il est qualifié "d'inéducable" et se fait très vite renvoyer de l'institution sans avoir acquis de connaissance professionnelle.

Souvent les jeunes expliquent leur opposition face à la formation professionnelle interne par une mauvaise rémunération de leur travail et, dans certaines institutions, surtout par l'insuffisance de cette formation, cette restriction étant ressentie comme injuste⁴.

(4) Conception pédagogique

Différentes institutions appliquent une conception à paliers, selon laquelle le/la pensionnaire franchit divers niveaux de traitement durant son séjour. Il/elle parcourt ainsi un champ d'interventions pédaogo-thérapeutiques dont la densité diminue au fur et à mesure qu'il/elle s'approche de la périphérie. L'idée de base d'une telle différenciation de paliers consiste à mener les jeunes successivement du niveau d'activité le plus simple de l'institution à l'environnement professionnel plus complexe avec lequel ils/elles se trouveront confronté(e)s à leur sortie. La perception de cette frontière et l'idée d'une adaptation progressive à la réalité extérieure ont poussé plusieurs institutions à créer différents sous-systèmes, à savoir: groupe de sortie, groupe ouvert, externat d'habitation, appartement de suite, communauté d'habitation, foyer, etc. Une telle différenciation d'établissements complexes en sous-systèmes, réalisée par exemple dans les maisons de rééducation, à l'Institution Lory et dans la maison d'éducation au travail de Uitikon, peut changer le sens du mandat éducatif de manière fondamentale:

- Dans une telle institution, une perception fragmentée de la mission et de la mesure éducative peut se manifester. Par conséquent, on court le risque de se limiter à des buts valables uniquement pour cette section et de faire peser la responsabilité de la poursuite des efforts pédaogo-thérapeutiques sur la direction ou la section suivante. Quelques-unes des institutions mentionnées présentaient une rivalité marquée entre les différents sous-systèmes, se reprochant réciproquement de faire un travail éducatif médiocre.
- En mettant sur pied diverses sections à mission éducative graduée, la direction de l'institution rend le séjour dans une certaine section dépendant du comportement des pensionnaires, c.-à-d. elle établit un système bonus-malus (de gratification). Ainsi, dans une institution, un programme détaillé du contrôle du comportement fut établi que les jeunes devaient accomplir avant leur transfert éventuel dans une section plus ouverte. Certains d'entre eux déclaraient avoir été carrément "mis en morceaux" avant que ne soit prise une décision concernant le transfert.

L'application rigide d'un système bonus-malus empêche les pensionnaires de nouer une relation de confiance avec le personnel de l'institution. Au

contraire, les membres du personnel sont perçus comme des représentants des autorités et comme une prolongation des organes de justice et police. Dans ces conditions, à la place de relations personnelles, viennent s'installer des rituels relationnels avec une adaptation apparente aux normes de l'institution et simultanément l'affiliation aux sous-groupes des pensionnaires, avec ses règles de jeu spécifiques, ses hiérarchies et rituels d'initiation: à part la maîtrise de conflits, la rapidité et l'aperçu des situations, les pensionnaires d'institutions à structures rigides et pénales (custodiales) doivent surtout acquérir des techniques d'adaptation ou de "normalisation" vis-à-vis des personnes qui les surveillent et les sanctionnent à l'intérieur de l'institution. Ils doivent s'efforcer de réprimer leurs impulsions agressives et de camoufler tout fait pouvant se retourner contre eux, comme ils le faisaient déjà avec ceux qui les poursuivaient, les arrêtaient et les punissaient. Ils doivent apprendre un comportement leur permettant de reconnaître à temps toute situation pouvant leur nuire⁵.

De telles conceptions à paliers ne sont pas seulement problématiques en vue de la perception fragmentée du mandat éducatif. Les transferts répétés, d'une section ou d'un groupe à l'autre en raison des progrès du comportement, mènent à un changement fréquent des personnes de référence, troublant beaucoup les jeunes, et leur rappelant tous les contacts sociaux déjà rompus⁶. Les maisons de rééducation, surtout, courent ce risque. Jusqu'à présent, elles ont été projetées ou réalisées en sous-système, c'est-à-dire en tant que section d'une institution éducative ouverte.

A ce propos, le dépouillement des interviews à la sortie de l'institution montre des résultats intéressants. J'ai constaté que les expériences marquantes des jeunes en institutions avec migration interne se regroupaient autour des événements de transfert, soit progression à un niveau plus ouvert, soit régression à une forme de traitement inférieure. Lors de l'interview, les jeunes de ces institutions accordaient une grande place aux ambiguïtés normatives vécues, tandis que la discussion des jeunes provenant d'institutions sans migration interne était beaucoup plus axée sur l'interaction avec les personnes de référence et leur propre évolution.

Mises à part les marques distinctives structurelles discutées jusqu'ici, en nous basant sur les observations psychanalytiques d'Ellen Reinke-Köberer (1984), nous faisons la distinction entre deux modèles essentiels d'influence éducative: le premier peut être caractérisé comme méthode de réglementation

et de sanctionnement ou, en rapport avec les concepts psychanalytiques, comme **éducation du surmoi**. Le second tend plutôt vers une aptitude à résoudre les problèmes par la réflexion, l'autocritique et la régulation ouverte de conflits ou - en termes psychanalytiques - vers une démarche de **consolidation du moi** et de responsabilité de soi (voir Reinke-Köberer 1984)⁷.

Dans le cas de la **réglementation ou de l'éducation du surmoi**, l'intention est d'atteindre une intériorisation des valeurs, des ordres et des défenses en vigueur dans l'institution, par l'usage de pressions ou de contraintes externes⁸. Ce modèle explicatif de tendance psychanalytique de Reinke-Köberer (1984) se base sur l'ouvrage de Sigmund Freud, critique de civilisation "L'avenir d'une illusion" (Freud 1927/1991)⁹. Selon ce modèle, une telle intériorisation a lieu sans médiation du moi entre le ça, représentant des pulsions exigeantes, et le surmoi, représentant des obligations et des interdictions procurées par la société. Exposé(e)s à ces contraintes externes, les jeunes ne parviennent pas à faire la synthèse ou à trouver une forme de compromis entre leurs souhaits sociaux personnels, leurs désirs dictés par les pulsions et les normes en vigueur intériorisées. Ces dernières deviennent ainsi très rigides¹⁰. A la longue, le surmoi reste assujéti à elles et, en ce qui concerne le comportement social de la personne, l'idéal serait que les valeurs adoptées soient toujours applicables, qu'il n'y ait pas de changements sociaux car sans système d'orientation interne flexible, il lui sera impossible de s'adapter à de nouvelles valeurs. Au niveau psychologique individuel, cet assujettissement aux valeurs imposées, détachées d'une propre compréhension, aboutit à une peur, souvent dissimulée à l'abri de revendications du maintien du statu quo. Par manque de structure normative intrinsèque flexible, les jeunes se trouvent sans force face aux contraintes sociales changeantes. Pour employer une métaphore, ces jeunes n'ont pas plus de consistance qu'un lapin de Pâques en chocolat sur une tablette de fenêtre, exposé aux rayons du soleil: sous l'effet de la chaleur, il perd peu à peu sa forme, ne disposant pas d'un support interne assez solide. Beaucoup de jeunes d'institutions tendant à une telle réglementation nous rapportaient qu'ils avaient peur de la sortie, tout en désirant la fin du placement. La perte de ce cadre de contrainte qui avait réglementé leur quotidien durant trois ans ou plus les rendait souvent sans force face aux confrontations d'une vie "normale" future¹¹.

Au contraire de l'éducation du surmoi, dans le cas de la **consolidation du moi**, l'individu est encouragé à trouver une synthèse entre ses propres désirs

pulsionnels et les contraintes sociales dans un processus communicatif, à travers les disputes et les accords avec ses personnes de référence. Ainsi l'on peut également considérer la "consolidation du moi" comme un effort pédagogique ou pédago-thérapeutique tendant à offrir à l'individu un cadre d'orientation suffisamment souple afin qu'il puisse concilier ses propres aspirations avec les attentes extérieures de la société. Sa vie quotidienne dans l'institution est principalement marquée par le maintien d'une communication à deux voies entre le personnel et les pensionnaires, qui se retrouvent dans des colloques hebdomadaires. Pour ce maintien, des mécanismes institutionnalisés sont indispensables pour clarifier les relations entre les membres du personnel¹².

En vue d'une réinsertion sociale dans la société, la régulation ouverte des conflits a aussi des côtés problématiques: les jeunes sont confronté(e)s à un mode de solution de conflits qu'ils/elles ne retrouvent pas - pas encore - à la sortie de l'institution. La remarque d'une jeune fille, quittant une maison de thérapie, me paraît exemplaire à ce sujet: elle estimait avoir appris dans l'institution à traiter ouvertement les conflits et les problèmes. Mais de retour dans sa famille, elle craignait de provoquer les mêmes tensions qu'autrefois en parlant ouvertement avec son père de sa désagréable habitude de regarder la télévision pendant les repas et de son intolérance à toute conversation dérangeante pour lui à ce moment-là. Cet exemple n'est pas une critique par principe des méthodes de consolidation du moi. Il démontre cependant les limites d'interventions pédago-thérapeutiques séparées du milieu d'origine problématique qu'elles soient du type de la "consolidation du moi" ou de "l'éducation du surmoi". Si les solutions des problèmes ne sont pas supportées par la société (dans notre exemple, la persistance du mode de communication familial) et si l'optique n'est pas élargie en considérant aussi le contexte social (comme dans les modèles systémiques), les mesures pédago-thérapeutiques mènent inévitablement à de nouvelles tensions, et leurs effets risquent d'être annulés par la résurgence d'anciens problèmes de communication.

Le tableau 1 à la page 112 montre un aperçu des caractéristiques structurelles d'institutions éducatives du prototype "éducation du surmoi" et de la "consolidation du moi".

L'un de nos critères pour différencier les conceptions pédagogiques réelles¹³ est la présence dans l'institution d'une section fermée et la façon de l'utiliser, ce système étant en général plus ou moins lié à d'autres caractéristiques

structurelles, notamment:..

- Subdivision du séjour en institution
- Sévère contrôle externe et surveillance des pensionnaires
- Forte restriction de la liberté de mouvements
- Limitation à des places de travail internes

.. et de ce fait aussi: ..

- Choix professionnel limité
- Contrôle sévère des contacts externes
- Possibilités restreintes pour l'élaboration des loisirs.

Tab. 1: Symptômes structurels typiques de "l'éducation du surmoi" et de "la consolidation du moi"

"Education du surmoi"	"Consolidation du moi"
Application rigide des règles et sanctions	Application souple des règles et sanctions, adaptée à la situation
Usages basés sur des paliers de compétences hiérarchisées avec subordination irréversible	Style d'interaction réversible basé sur une considération réciproque
Pas de communication institutionnalisée entre éducateurs/trices et maîtres socio-professionnels	Communication institutionnalisée entre éducateurs/éducatrices et maîtres socio-professionnels
Séjour des pensionnaires fractionné par le passage obligatoire dans différentes sections. Par conséquent changement des personnes de référence et responsabilité du personnel limitée temporairement et localement	Vie communautaire à la façon d'un groupe primaire, avec personnes de référence constantes, sans changement de sous-système et sans fluctuation du personnel éducatif
Autocritique peu développée (pas de processus de réflexion institutionnalisés centrés sur les collaborateurs/collaboratrices)	Autocritique développée (processus de réflexion centrés sur les collaborateurs/collaboratrices sous forme de supervision ou de consultation, avec prise de conscience de soi-même)
Sévère contrôle externe et surveillance des pensionnaires	Peu de surveillance et passablement d'autocontrôle et de responsabilité personnelle
Construction avec dispositifs de sécurité réduisant la liberté de mouvements	Construction sans dispositifs de sécurité
Travail obligatoire avec sanctions en cas de refus ou d'incapacité de travailler	Application souple de l'obligation de travailler
Places de travail uniquement ou en majorité internes	Places de travail essentiellement externes avec utilisation des offres d'emploi locales
Choix professionnel très limité	Choix professionnel peu limité
Sévère contrôle des contacts externes et internes des pensionnaires	Peu de contrôle et de limitation des contacts externes et internes
Education planifiée, sans que les mesures et moyens éducatifs soient explicites ou clairs pour le pensionnaire	Education planifiée avec des mesures et des moyens éducatifs explicites, clairs pour le pensionnaire
Pas d'offres de traitement thérapeutique ou, le cas échéant, uniquement en situation de crise (intervention de crise)	Offres de traitement thérapeutique établies pour appréhender les causes des problèmes personnels
Temps libre très limité et possibilités restreintes pour l'élaboration des loisirs	Grande offre de loisirs et/ou beaucoup d'espace libre pour l'élaboration individuelle des loisirs

Voici 3 exemples pour illustrer ces caractéristiques structurelles:

- De **"l'application rigide des règles et sanctions"**:

Diverses institutions, appliquant des méthodes d'éducation du surmoi, surchargent leurs jeunes d'une multitude de normes parfois imperceptible et les transgressions sont sanctionnées de façon plus ou moins radicale: isolement, transfert dans une autre section ou une autre institution à normes plus restrictives et/ou aux libertés individuelles plus restreintes, interruption obligatoire d'une formation professionnelle, prestation de travail, restrictions matérielles (amende, réduction du salaire) et des contacts sociaux. Il arrive que les sanctions contredisent carrément le mandat de l'institution: resocialiser ses pensionnaires.

Au moment de l'enquête, une institution sanctionnait par l'isolement tout retour de fugue des pensionnaires: "arrêt de rigueur" de 4 jours, en cas de retour volontaire; "arrêt de rigueur" de 6 jours en cas de retour par la police. Analogue aux modalités de la discipline militaire, "l'arrêt de rigueur" signifie être enfermé toute la journée dans une cellule d'arrêts; "l'arrêt simple" permet par contre de travailler normalement et d'être enfermé le reste du temps.

Très touché par la mort de sa soeur (par overdose) à laquelle il était très attaché, un jeune demanda d'être seul quelque temps pour faire son deuil, mais sa demande lui fut refusée. Ne pouvant accepter ce manque de compréhension, il fugua, et ne revint, de lui-même, que 9 jours plus tard, sans avoir commis un seul délit lors de sa fugue. Le règlement étant là, il dut subir 4 jours d'arrêt de rigueur.

Un autre jeune, placé dans la même institution, fugua avec un camarade et commit divers délits dans le Vorarlberg. Pris sur le fait, il fut condamné (en Autriche, comme un adulte) à une peine de prison de six mois. Il se retrouva dans une cellule avec d'autres détenus, dont les plus jeunes étaient terrorisés par les aînés, et fut victime d'un viol homosexuel. Après ce séjour ressenti comme traumatisant, il se retrouva dans l'institution où son cas particulier fut examiné. Comme l'on ne pouvait se résoudre à renoncer tout à fait aux sanctions habituelles mais que l'on voulait rétablir les relations avec lui, une peine d'arrêt de rigueur de 4 jours fut prononcée!

Dans une autre institution, le règlement obligeait les jeunes à porter pour le travail non seulement des vêtements, mais encore des sous-vêtements procurés par la maison, les dessous n'étant changés que deux fois par semaine, malgré l'activité professionnelle parfois salissante et malodorante (contact avec de l'huile, du purin etc.).

- A propos du **"séjour fractionné"**:

Comme nous l'avons déjà mentionné ci-dessus, dans différentes institutions, les jeunes changent de sous-système en fonction du comportement. Nous rappelons le cas du jeune qui, à la suite de réceptions et d'exclusions répétées a parcouru 8 différentes sections au cours de son séjour. Cette migration d'un sous-système à l'autre menant à un changement fréquent des personnes de référence (adultes et autres jeunes) maintient les ruptures de contacts sociaux qui caractérisaient la vie du jeune avant son placement. Nous avons observé plusieurs fois que des collaborateurs de tels sous-systèmes présentaient une

rivalité marquée vis-à-vis de leurs collègues, se reprochant réciproquement d'avoir fait un travail éducatif médiocre. La responsabilité était ainsi fragmentée et le développement continu du jeune mis en péril.

- **"Contrôle externe" et "surveillance des pensionnaires":**

Dans une institution, le début du travail, le matin comme l'après-midi, est précédé par un rassemblement, selon une tradition solidement enracinée (maintenue probablement jusqu'à ce jour). Lors de ces rassemblements, les jeunes doivent s'aligner sur deux rangs et, comme à l'armée, leurs tenue et coiffure sont contrôlées par un responsable de l'institution.

Les autres aspects du tableau 1 (comme par exemple "l'application rigide des règles et sanctions") ont été illustrés plus haut par 3 exemples concrets du matériel de dépouillement de l'enquête. Ces derniers exemples ont été choisis parce qu'ils sont frappants. Il ne faut cependant pas en déduire qu'ils sont une image représentative de la prise en charge des jeunes en Suisse ou que des exemples positifs n'existent pas. Mais ces faits ne doivent pas être minimisés ou même ignorés, car les mesures éducatives institutionnelles devraient combler les déficits du développement et améliorer la conduite des jeunes placés en institution par le juge des mineurs justement dans le but d'acquérir un comportement adéquat (voir à ce propos les considérations de Tuggener 1990, "Zur Problematik der Verbindung von Pädagogik und Justiz").

2. Données concernant les carrières et pratiques de placements

Au moment de l'entrée dans l'institution, l'analyse des données recherchait le genre et la gravité des placements précédents. Ainsi, les placements jusqu'à l'âge de vingt ans révolus ont été inventoriés par trimestre (voir Graf 1987a, p. 47 et ss.). Les placements d'une durée inférieure n'ayant pas été pris en compte, ces données représentent donc un nombre de placements inférieur à la réalité. Il est à relever également que tous les lieux où les client(e)s avaient vécu ont été considérés en tant que "placement", même le milieu dans lequel l'enfant était né.

Tab. 2: Nombre de placements jusqu'à l'arrivée dans l'institution
(d'après Graf 1987a, p. 50)

Nombre de placements précédents	Nombre de personnes concernées		
	Fréquence absolue (N = 258)	Fréquence relative (100%)	
1	41	16.0 %	
2	51	20.0 %	> Σ 36.0%
3	60	23.0 %	> Σ 59.0%
4	38	15.0 %	
5	43	17.0 %	
6	14	5.0 %	
7	1	0.4 %	
8	6	2.0 %	
9	2	1.0 %	
10	1	0.4 %	
11	1	0.4 %	> Σ 41.0%

Environ 40 % de l'échantillonnage avaient 4 placements et plus lors de l'entrée dans l'institution. Un jeune avait déjà onze placements derrière lui¹⁴.

Les données montrent que des solutions sont recherchées avant tout dans le système familial élargi, lors de changements de lieu de placement. Cependant, il y a une certaine tendance à replacer les jeunes dans un contexte familial, après un premier placement hors de ce contexte. Les échecs de ces expériences donnent une importance grandissante aux institutions éducatives. Presque 50 % des jeunes qui ont vécu plus de trois placements avant leur entrée dans l'institution viennent d'une autre institution. Un quart seulement vient du système familial.

L'âge des jeunes joue un rôle important dans les placements. Les placements en dehors de la famille nucléaire (père et mère) diminuent à l'âge préscolaire et plus encore avant l'âge scolaire. C'est dans la période préscolaire que les parents ou les personnes mono-parentales trouvent encore de l'aide et du soutien dans la parenté et plus spécialement auprès des grands-parents. En cas de séparation ou de divorce du couple parental, on observe une augmentation des placements chez la mère pour les enfants d'âge scolaire (voir Graf 1987a, p.54).

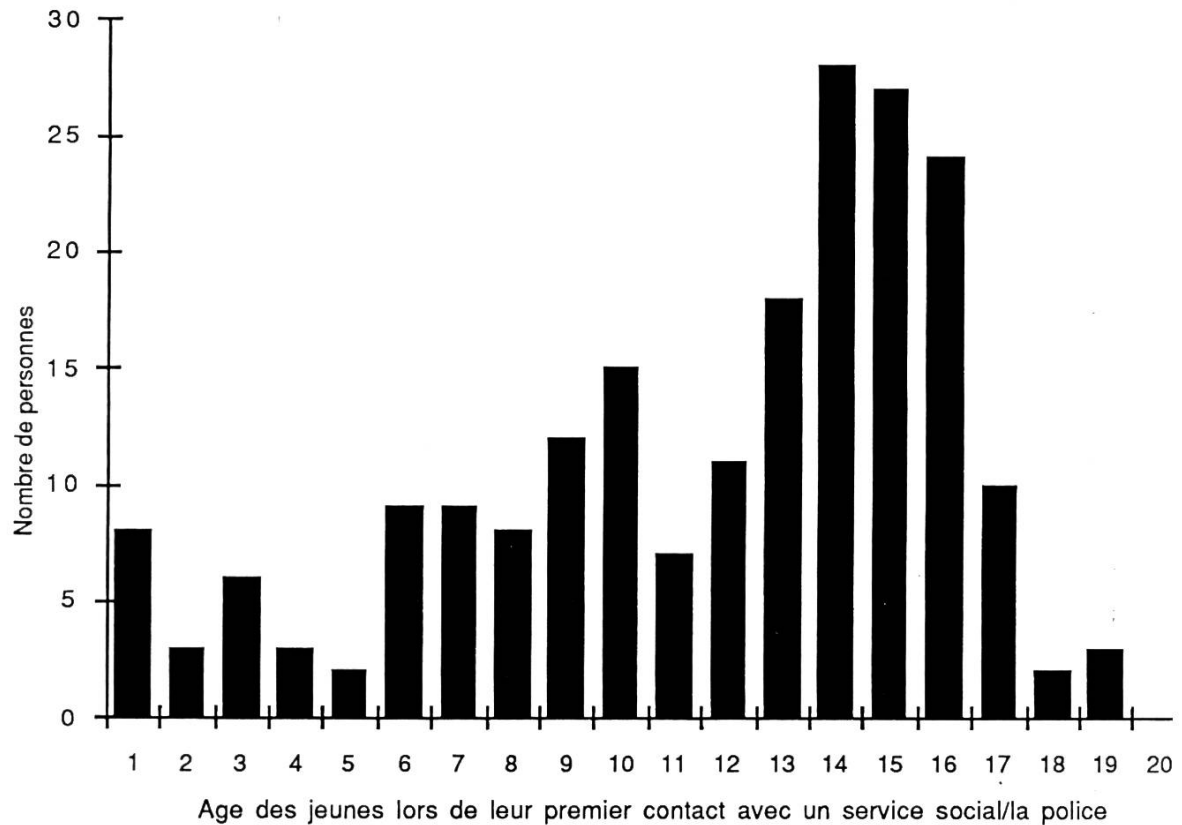
A l'intérieur du système institutionnel d'aide à la jeunesse, voire du système de l'éducation subsidiaire, l'importance des lieux de placements change en fonction

de l'âge des clients: à l'âge préscolaire, les placements chez des parents nourriciers dominant; à l'âge de l'école primaire, les internats scolaires prennent le relais, et dès la 10ème année de vie, les institutions éducatives.

Si nous regardons l'évolution quantitative des changements de placements, on constate un mouvement croissant:

- Le mouvement est peu important à l'âge de 7/8 ans
- Entre la 11ème et la 15ème année, voire la 16ème année, le nombre des changements augmente rapidement. Dès la 12ème année, 15 à 30 % des placements changent chaque année. De cette manière, 54 sur 210 jeunes des institutions concernées, vivant encore en dehors, ont quitté leur milieu de vie et d'éducation dans leur 15ème année. En moyenne, dans cette catégorie d'âge, une mutation de placement a eu lieu chaque semaine.
- Ces conditions de placement reflètent les phases proposées par Freud concernant l'évolution psycho-sexuelle: la phase oedipienne vers l'âge de 5/6 ans, la phase d'adaptation à la culture familiale, la phase de latence comme une stabilité relative des structures du caractère (comportement), la phase de l'adolescence comme développement de l'autonomie et de la confrontation critique avec les règles sociales.
- Nos résultats de recherche montrent que les effets de l'évolution psycho-sexuelle de l'enfant sont en partie superposés par le système de l'institution. L'entrée à l'école place l'enfant devant une double pression: le rendement et la sélection. Ce stress est encore bien plus grand au moment de l'adolescence qui correspond au passage de l'école primaire aux études secondaires. Les parents attendent que leurs enfants aillent plus loin qu'eux, et qu'ils améliorent ainsi leur existence, ce qui renforce encore la pression subie par l'enfant. Les ambitions des parents pour leurs enfants et la stimulation continue pour que l'enfant augmente le niveau de ses résultats provoquent un refus radical au moment de l'adolescence et, comme nous pouvons le constater dans nos données anamnestiques, ils s'éloignent de plus en plus des parents pour se rattacher à un groupe de jeunes marginalisés. Plus ils s'identifient à ce groupe, plus ils reçoivent l'estime du groupe. Le non-respect des règles durant la période de l'adolescence, en plus de la provocation envers les personnes de référence et du réseau social, a souvent aussi un caractère d'initiation faisant partie de l'appartenance à un sous-groupe.
- En parallèle avec les changements de placements pour les raisons citées plus haut, et avec les troubles du comportement manifestés à l'école, les interventions des autorités officielles sont plus importantes à l'entrée à l'école et durant la phase de l'adolescence.

Illustr. 1: Age des jeunes lors de leur premier contact avec un service social ou avec la police.



Dans d'autres situations concernant la pratique de placement, il est à relever:

- Les motifs d'interventions d'organes officiels

En regardant les motifs qui ont mené à une première intervention d'organes officiels en relation avec l'âge des jeunes, il en résulte le tableau 3.

Tab. 3: Singularités des jeunes lors de la première intervention des autorités (en tenant compte de leur âge d'alors) (d'après Graf 1987, page 20s.)

Rangs de fréquence	Age lors du premier contact avec les autorités .			
	avant 8 ans	8-11 ans	12-15 ans	après 15 ans
1er rang	conditions familiales défavorables			
2nd rang	difficultés de rendement à l'école		se sauve de l'école / de la maison familiale	consommation de drogues
3ème rang	se sauve de l'école / de la maison familiale		consommation de drogues	difficultés de rendement scolaire et professionnel

- Les modèles d'interventions auprès des client(e)s des institutions 93ter
La clientèle des institutions 93ter diffère de la clientèle des institutions témoins sur les points suivants: âge au moment de la première intervention et motifs des organes officiels. Le nombre de jeunes se trouvant dans la phase de latence (8-11 ans), lors de la première intervention d'une autorité officielle, est bien moins important chez la clientèle des institutions 93ter que chez celle des institutions témoins. Par contre dans les deux types d'institutions, la majorité des clients a vécu sa première intervention d'ordre officiel pendant l'adolescence.
- En outre, les données ont révélé un rapport significatif entre le genre et/ou le lieu de l'observation (placement ou non) et les deux catégories de services placeurs. Il ressort du tableau 3 que les organismes tutélaires ordonnent trois fois plus d'observations ambulatoires (36% de leur clientèle) que les tribunaux et les offices des mineur(e)s (12,8% de leur clientèle). En admettant qu'une observation en institution permet une évaluation plus approfondie, nous devons constater que les placements ordonnés par les tribunaux et les offices des mineur(e)s sont nettement les mieux fondés. De l'avis unanime des praticien(ne)s, cette différence, qui étonne à première vue, est due au fait que les autorités tutélaires ont beaucoup moins de ressources financières que les

tribunaux. Cet obstacle devrait être supprimé aussi vite que possible, car il risque de nuire à la clientèle des organismes tutélaires qui peuvent ordonner des mesures aussi radicales que celles des tribunaux des mineur(e)s. Au cours de notre enquête, nous avons rencontré différents jeunes que des autorités tutélaires avaient même placés dans des institutions fermées (type maison de rééducation), sans aucune observation différenciée préalable.

Tab. 4: Modèles des interventions des autorités auprès de la clientèle des institutions 93ter et institutions témoins, selon les catégories d'âges (d'après Graf 1987, p. 24)

	Age lors du premier contact avec les autorités				Signifi- cation	Somme de chaque ligne
	avant 8 ans	8-11 ans	12-15 ans	après 15 ans		
Institutions 93 ^{ter}	26.9 %	9.0 %	41.8 %	22.4 %	p = .03	=> 100%
autres institutions	18.1 %	26.1 %	40.6 %	15.2 %	p = .03	=> 100%

- En ce qui concerne le genre du service placeur, nous remarquons une grande différence parmi les institutions 93ter (tableau 5). Ainsi, la proportion de placements pénaux et civils entre la maison de rééducation de Prêles et la maison de thérapie Sonnenblick est carrément inverse. Mais même entre les maisons de thérapie, nous pouvons constater des différences considérables. Là aussi, la maison de thérapie Sonnenblick présente de loin le plus petit nombre de placements pénaux (19,2%). Cette différence s'explique par le souci d'éviter un placement pénal aux stigmates inévitables.

La différence des taux de placements pénaux entre la maison de thérapie Sonnenblick et celle de la Fondation Suisse Bellevue (FSB) à Gorgier s'explique vraisemblablement par le fait que la seconde est, en Suisse romande, la seule institution pour filles à disposer d'une architecture quasi carcérale et à avoir une conception pédagogique "éducation-traitement" et répressive. Il arrive donc que des services placeurs, désireux de mater des adolescentes, les envoient à Gorgier moins pour ses moyens thérapeutiques que pour ses

moyens répressifs.

Tab. 5: Services placeurs de la clientèle d'institutions 93ter
(d'après Graf 1987, p. 27)

	Service placeur			
	Tribunal/ tribunal des mineur(e)s	Office tutélaire/ tuteur, tutrice	Autres autorités	
<i>L'ensemble des institutions 93ter</i>	46.1%	44.9%	12.4%	=>100%
Maison de thérapie Le Bosquet ♂	50.0%	50.0%	0%	=> 100%
MR de Prêles ♂	95.7%	4.3%	0%	=>100%
Maison de thérapie Sonnenblick ♀	19.2%	53.8%	27.0%	=>100%
Maison de thérapie de Gorgier ♀	28.6%	67.9%	3.5%	=>100%
<i>Seuil de signification</i>	Δ $p \leq .000$	Δ $p \leq .000$	pas signif.	

Dans la chaîne des institutions éducatives, l'institution Lory (placements fermés pour jeunes filles, en Suisse alémanique) se situe entre les institutions éducatives traditionnelles et les établissements pénitentiaires de Hindelbank, en ce qui concerne le caractère carcéral. Comparée à la Fondation Suisse Bellevue à Gorgier, la maison de thérapie Sonnenblick ne dispose d'aucun moyen de sécurité.

Différence spécifique du traitement entre garçons et filles

Comme le montre le tableau 5 - du moins pour les jeunes filles -, les placements pénaux dans les maisons de thérapie constituent une minorité, voire une exception. Cette différence spécifique du traitement entre garçons et filles se retrouve confirmée par les autorités de l'aide à la jeunesse en ce qui concerne les motifs d'interventions: voir tableau 6. "Un comportement sexuel inopportun" a été la raison d'un placement en institution chez 30,9% des jeunes filles et chez 7,3% seulement des jeunes garçons. Les risques d'une grossesse ou les dangers de la prostitution semblent être les motifs principaux d'intervention et de placements chez les jeunes filles. Cette hypothèse se précise encore en constatant que les fugues de la maison parentale sont

mentionnées bien plus souvent chez les filles que chez les garçons et, comme causes de placement, les conditions familiales défavorables viennent en seconde position. Par contre, le placement institutionnel est motivé en grande partie par une délinquance reconnue chez les garçons. Le nombre des délits contre le patrimoine et contre la loi de la circulation routière montre également une différence très prononcée entre les sexes. Les constats ci-dessus sont à mettre en relation, également, avec des modèles d'intervention diversifiés des instances sociales et juridiques. Les résultats d'une étude d'un institut pour mineurs en Allemagne, (voir Wolffersdorff/Sprau-Kuhlen 1990, p. 219) vont aussi dans ce sens. Toutes ces différences légitiment des mesures éducatives spécifiques selon le sexe des jeunes. Dans le cas des jeunes filles, l'idée de protection semble prévaloir.

Tab. 6: Age des jeunes lors de leur premier contact avec les autorités et raisons de placement
(d'après Graf 1987, p. 25)

Raisons de placement (plusieurs indications possibles)	Clients saisis (N = 160)	Clientes saisies (N = 114)
Raisons psycho-sociales		
Conditions familiales défavorables	71.3 %	74.5 %
Difficultés à accomplir des efforts scolaires et professionnels	47.0 %	50.9 %
Comportement agressif	29.9 %	25.5 %
Comportement autodestructif	7.3 % **	20.9 % **
Consommation de drogues	37.2 %	48.2 %
Comportement sexuel inopportun	7.3 % ***	30.9 % ***
Fugue de la maison	43.3 % ***	71.8 % ***
Refuge dans la maladie	0.6 % **	8.2 % **
Timidité / repli sur soi-même	13.4 % ***	30.9 % ***
Problèmes sociaux à l'école et dans le monde du travail	29.3 %	23.6 %
Intolérable dans l'institution précédente	26.2 %	33.6 %
Délits		
Attentats à la pudeur (art. 137-172 CP)	66.5 % ***	19.1 % ***
Infractions à la loi sur les stupéfiants	30.5 %	25.5 %
Infractions à la loi sur la circulation routière	42.1 % ***	5.5 % ***
	100 %	100 %

Seuil de signification des différences:

* $p \leq .05$

** $p \leq .01$

*** $p \leq .001$

Proportion d'étrangers

Parmi les personnes touchées par la recherche, nous avons trouvé une surreprésentation d'étrangers: chez les garçons 18,8%, chez les filles 26,4%. La proportion des étrangers dans la population suisse était de 14,7% le

31.12.1984, ce qui constitue une surreprésentation de 27,9% chez les garçons et de 79,6% chez les filles. Derrière ces chiffres se cachent en partie de graves problèmes d'intégration, voire des problèmes d'identification et des tiraillements entre la culture d'origine des parents¹⁵ et la culture du pays d'accueil vécue au quotidien.

3. Caractéristiques de la personnalité et des attitudes lors du placement en institution et leur évolution durant l'exécution des mesures

Comme mentionné dans la présentation du concept de notre recherche, nous avons saisi quelques caractéristiques de la personnalité et des attitudes lors des interviews avec les jeunes.

3.1. Caractéristiques de la personnalité des jeunes au moment de l'entrée dans l'institution.

Les données saisies à l'aide du test Giessen au moment de l'entrée des jeunes en institution 93ter ou en institution témoin ne peuvent pas être traitées dans le détail, mais se résumant comme suit¹⁶ :

La différence entre les institutions, leur homogénéité ou hétérogénéité en ce qui concerne la disposition des caractéristiques psychologiques de leur clientèle, est considérable (voir Graf & Tanner 1986b, pp. 46-48 et 73-89). Simultanément, on constate que la clientèle des institutions au sens de l'art. 93ter du CPS - à l'exception de la maison de thérapie romande pour adolescents Le Bosquet - ne se différencie pas au niveau des caractéristiques de la personnalité de la population des jeunes en Suisse au moment de l'admission. Elle ne se différencie pas non plus de la clientèle des institutions témoins (voir Tanner 1987b, p. 570). Vu l'absence de différence distincte entre la clientèle des maisons de rééducation et celle des maisons de thérapie, on peut se demander s'il n'existe pas - du moins concernant les caractéristiques psychologiques et de personnalités - une sélection d'admission spécifique intentionnée selon les directives concernant les institutions 93ter qui prévoyaient des traitements plutôt comportementalistes dans les maisons de rééducation et des traitements psychothérapeutiques dans les maisons de thérapie. Quelles sont les raisons pour lesquelles cette différenciation prévue par l'art. 93 du CPS n'a pas été réalisée dans la pratique? Est-ce simplement impossible de le faire ou est-ce à cause du manque d'institutions 93ter¹⁷? Y a-t-il d'autres critères qui prévalent sur ceux des caractéristiques de la personnalité lors de l'admission (par exemple, demandes de

placement dans des institutions fermées ou avec une section fermée, obligation d'admission pour le canton du domicile, rapports entre service-placeurs et les directions des foyers ou des relations entre les services-placeurs afin de combler les places disponibles)? En effet, la maison de thérapie à Gorgier, seule institution fermée pour adolescentes en Suisse romande, a reçu plus de placements pénaux que la maison de thérapie Sonnenblick, seule du genre en Suisse allemande pour adolescentes. Cette institution se distingue entre autres par une conception pédago-thérapeutique particulièrement ouverte. La maison de thérapie de Gorgier reçoit certainement de temps à autre des jeunes filles pour lesquelles le placeur ne vise pas l'offre thérapeutique en premier lieu, mais plutôt le placement en milieu fermé.

3.2 Modification des caractéristiques de la personnalité des jeunes durant leur séjour en institution

3.2.1 Caractéristiques de la personnalité des jeunes au moment de la sortie de l'institution

Comme bilan de l'analyse des caractéristiques de la personnalité au moment de la sortie de l'institution, nous retenons, dans les profils de la clientèle des maisons de thérapie, une intensification:

- de la résonance sociale positive
- du contrôle du moi
- de l'ouverture émotionnelle, donc d'une amertume et stabilisation psychosociales générales

Il est frappant de constater que les profils de la clientèle des institutions, ayant dans leur conception pédago-thérapeutique une tendance pour "l'éducation du surmoi", représentent en partie une intensification marquée des pulsions et du caractère renfermé. Même en étant réservé avec des jugements de valeurs, cette intensification des pulsions sous l'influence de l'exécution des mesures - doit être critiquée.

Cet état de fait remarqué dans plusieurs institutions fermées, avec une tendance pour "l'éducation du surmoi", provoque une attitude critique en ce qui concerne la privation de liberté à long terme en tant que sanction, comme elle était initialement prévue dans l'avant-projet de la révision du droit pénal des mineurs (Stettler 1986).

3.2.2 Les influences différenciées de "l'éducation du surmoi" et de la "consolidation du moi" dans le projet "L'institution éducative et son efficacité"¹⁸

Les résultats obtenus jusqu'à maintenant poussent à vérifier si les effets se confirment pour chaque institution, en particulier si elles sont réunies dans un groupe distinctif du type "éducation du surmoi". En effet, il en ressortait quelques différences entre les institutions à conception "consolidation du moi" et celles de "l'éducation du surmoi". Cela malgré la différenciation faite au départ avec un indicateur grossier: l'existence et l'utilisation régulière d'une section fermée.

C'est ainsi que l'on constate que des jeunes suisses alémaniques placés dans une institution du groupe "consolidation du moi" ont à leur sortie plus d'estime d'eux-mêmes selon l'échelle "résonance sociale" du test Giessen (GTS 1) que les jeunes sortant d'institutions du groupe "éducation du surmoi" ($p \leq .05$). Au moment de l'entrée dans l'institution, il n'y avait pas encore de différences statistiques significatives entre ces deux groupes distinctifs.

Chez les jeunes romands, un effet différencié se remarque dans l'échelle 3, contrôle. La clientèle des institutions "consolidation du moi" présente une évolution pendant le séjour, dans le sens d'une diminution du contrôle. Dans les institutions "éducation du surmoi" par contre, la clientèle montre une augmentation de la tendance obsessionnelle. Entre ces deux groupes la différence est statistiquement significative ($p \leq .05$).

Si nous regardons de la même manière les valeurs différenciées du test Giessen, entre les relevés de l'entrée et ceux de la sortie de l'institution, nous remarquons un changement positif et statistiquement significatif dans l'échelle GTS 1, résonance sociale. Toutefois, ce changement ne s'applique pas au groupe suisse alémanique des institutions "éducation du surmoi" ($p \leq .05$). En Suisse romande, nous constatons un changement plus important vers une résonance sociale positive chez les jeunes des institutions du groupe "éducation du surmoi" que chez ceux du groupe "consolidation du moi".

Le fait que les jeunes à l'entrée dans une institution fermée, ou possédant une section fermée, se perçoivent le plus comme stigmatisés¹⁹, explique, entre autres indices, que le placement a provoqué tout d'abord une augmentation de la résonance sociale négative. Grâce à un séjour favorable dû à des interventions pédago-thérapeutiques adaptées, l'effet de stigmatisation a peu à peu diminué;

ce qui a amené un changement positif enregistré lors de la sortie.

Dans l'échelle **GTS 2, dominance**, on remarque une augmentation de la dominance chez les jeunes des deux sexes de la Suisse alémanique. Dans l'échelle **GTS 3, contrôle**, il y a des changements contradictoires chez les jeunes suisses alémaniques et romands des institutions du groupe "consolidation du moi" et "éducation du surmoi". Les institutions "éducation du surmoi" suisses alémaniques ne semblent pas permettre une augmentation du contrôle (maîtrise de soi), ce qui est le cas dans les institutions "consolidation du moi".

En Suisse romande, par contre, nous constatons une augmentation du contrôle (maîtrise de soi) significative uniquement dans les institutions avec le concept de "l'éducation du surmoi".

Pour d'autres analyses s'imposait une recherche plus différenciée des conceptions pédagogiques. Certaines institutions ne se laissent pas classer sans autres dans les groupes "éducation du surmoi" ou "consolidation du moi"²⁰. Cette réalité explique semble-t-il les différences observées entre institutions suisses alémaniques et romandes dans les échelles 1 et 3 et les effets différents de "l'éducation du surmoi" et de la "consolidation du moi".

Comme **bilan provisoire**, nous pouvons retenir que les institutions "consolidation du moi", de la Suisse alémanique, participent d'une manière distincte à l'augmentation de la maîtrise de soi de leurs pensionnaires. Ce constat est important, le manque de maîtrise de soi ayant été souvent évoqué comme raison importante du placement dans une institution éducative. Il ne faut pas négliger le constat négatif que les établissements avec des sections fermées ne pourront obtenir d'effets significatifs dans ce domaine important, la claustration provoquant avant tout une augmentation du contrôle de l'extérieur chez les jeunes qui ont un déficit de la maîtrise de soi.

Ces constats s'expliquent par les théories de l'évolution morale de Kohlberg (voir Döbert & Nunner-Winkler 1983) qui montrent que le contrôle accru de l'extérieur chez le jeune amène une adaptation à son rôle de pensionnaire avec un fonctionnement plus ou moins bon. Il est donc dépossédé de la maîtrise de soi qui ne peut se développer adéquatement dans ce milieu. Des institutions fermées et une réglementation stricte du quotidien provoquent plutôt une évolution de la morale conventionnelle chez les pensionnaires. Cela se traduit par une difficulté d'adaptation plus ou moins importante dans d'autres conditions de vie. Les institutions qui travaillent dans le sens du "consolidation du moi", semblent favoriser l'évolution de la maîtrise de soi et de l'usage judicieux des règles

morales.

Ce rapprochement au rôle de pensionnaire se reflète aussi dans le dépouillement des données du test Giessen par une diminution de la dispersion des valeurs de ce test en fonction du séjour dans une institution fermée: par rapport au premier relevé (à l'entrée), cette dispersion s'est (parfois fortement) condensée dans la majeure partie des échelles du test appliqué à la sortie (relevé 2). Par contre dans la plupart des autres institutions - et surtout dans les maisons de thérapie - la dispersion des valeurs individuelles du test est plus grande à la sortie qu'à l'entrée dans l'institution. Des mesures thérapeutiques ou tendant à la "consolidation du moi" semblent donc répondre à l'attente de pouvoir renforcer les caractéristiques individuelles de la personnalité des jeunes.

3.3 Caractéristiques et changements d'attitudes des groupes de jeunes dans les institutions concernées

En s'inspirant des recherches criminologiques de Brusten & Hurrelmann (1974), Döbert & Nunner-Winkler (1975), Buchmann & Tecklenburg (1978) et Buchmann (1984), nous avons recueilli également dans notre recherche quelques caractéristiques d'attitudes en parallèle avec des caractéristiques de la personnalité:

- **Perception en tant que stigmatisé(e)**

Dans quelle mesure le/la jeune se perçoit-il (elle) stigmatisé(e)?

- **Autonomie (Locus of control):**

Le/la jeune se juge-t-il (elle) avant tout indépendant(e) / autonome ou plutôt dépendant(e) / dirigé(e) par autrui?

- **Dispositions à la déviance**

Jusqu'à quel point le/la jeune a-t-il (elle) tendance à approuver des comportements individuels comme infractions aux normes, les actes contre les moeurs établies, malhonnêteté et comportements agressifs (voyager sans billet, mensonge, vandalisme, agressions)?

- **Acceptation des frustrations**

Jusqu'à quel point le/la jeune peut-il (elle) supporter une frustration immédiate en faveur de buts lointains, importants pour lui (elle)?

En se limitant aux résultats les plus marquants, voici les faits au niveau de la psychologie des attitudes:

- **Perception en tant que stigmatisé(e)**²¹

Les institutions fermées ou celles disposant d'une section fermée obtinrent les plus grandes valeurs dans cette échelle au moment de l'entrée dans l'institution. Les jeunes de certaines institutions (maison d'éducation au travail de Pramont et le foyer Montétan) se sentaient plus stigmatisé(e)s à la sortie, contrairement aux autres institutions où les valeurs diminuaient²².

- **Dispositions à la déviance**

Dans 4 institutions du groupe "éducation du surmoi" on remarque une augmentation de la disposition à la déviance entre l'entrée et la sortie de l'institution²³; par contre, une diminution dans toutes les autres. En relation avec l'importance de la disposition à la déviance à la sortie se trouvent en tête les institutions "surmoïques". A l'entrée, ce groupe ne se distinguait pas à ce niveau-là. Avec cette interprétation il est à noter que l'échelle "disposition à la déviance" ne mesure pas la tendance aux délits mais plutôt celle à la violation des normes, à la malhonnêteté et à un comportement agressif (voyager sans billet, mensonge, vandalisme et voies de fait).

- **Acceptation des frustrations**²⁴

A l'entrée dans l'institution, ce sont les jeunes de la maison de thérapie pour adolescents de la Suisse romande Le Bosquet qui se distinguent par une intolérance à la frustration. Ils sont suivis par les jeunes (garçons et filles) des institutions les plus fermées de la Suisse alémanique.

A la sortie, on constate un ordre semblable des institutions suisses alémaniques, tenant compte que les deux institutions les plus fermées pour jeunes filles avaient une clientèle peu tolérante à la frustration.

3.4 Relations entre le climat pédago-thérapeutique de l'institution, les expériences vécues au niveau du travail, le changement des aspects de la personnalité et des attitudes durant le séjour

Pour répondre à une demande évoquée toujours plus pressante à maintes reprises d'une analyse plus différenciée, un examen approfondi a été fait concernant **les relations existantes entre le climat pédago-thérapeutique de l'institution, le nombre d'expériences positives ou négatives faites au travail par les jeunes et les changements de la personnalité et des attitudes**. En utilisant les indicateurs suivants, des résultats intéressants ont été trouvés²⁵.

Indicateurs du climat pédago-thérapeutique

- **Evaluation des possibilités de participation des jeunes**
Quel était le degré de participation offert aux jeunes durant le séjour pour l'organisation des loisirs, l'élaboration des règles internes etc.?
- **Evaluation du climat pédago-thérapeutique par les collaborateurs/trices compétent(e)s du projet de recherche**
Jusqu'à quel point la conception pédagogique réelle de l'institution du groupe "éducation du surmoi" tend-elle vers la réglementation et la surveillance et celle du groupe "consolidation du moi", vers le développement du sens de la responsabilité et de la maîtrise de soi?
- **Grandeur de l'institution** (qui joue un rôle pour l'éducation du surmoi, du moins dans les concepts traditionnels comprenant un certain degré de centralisme et des structures hiérarchiques).

Ainsi trois indicateurs différents ont été pris en considération: d'une part une évaluation subjective par les jeunes du climat de l'institution; d'autre part, par la personne mandatée du projet de recherche, et enfin la grandeur de l'institution comme élément objectif.

Indicateurs des expériences de travail des jeunes

Le développement ou le rétablissement de la capacité de travail chez les jeunes en vue d'une autonomie sociale est un but important de l'aide institutionnalisée à la jeunesse. La préparation au travail ainsi que la formation professionnelle comptent parmi les moyens éducatifs les plus importants dans l'exécution des mesures. Pour ces raisons, nous avons intégré des données de situation du travail dans l'analyse des changements des caractéristiques de la personnalité et des attitudes. Cela s'imposait également à cause des différences qualitatives importantes observées sur le plan du travail dans les institutions. Comme indicateurs pour les expériences de travail des jeunes, nous avons utilisé:

- **Un index global de la qualité du travail:**
Appréciation globale du monde du travail en tenant compte de la valeur de différence entre la quantité de réponses positives et négatives lors des interviews en ce qui concerne la profession, la formation et l'école durant leur séjour en institution.

Un index des relations sociales au lieu de travail:

Valeur de différence entre les réponses positives et négatives concernant les relations avec les maîtres socio-professionnels, les supérieurs et les collègues de travail ainsi que tout autre vécu social dans le domaine du travail.

Un index de fonction de l'activité pratique en tant que préparation pour un travail ou une formation professionnelle future:

Est-ce que l'activité exercée durant le séjour en institution avait une importance fonctionnelle en vue d'un avenir professionnel (comme par ex. un apprentissage, un pré-apprentissage, ou une orientation professionnelle) ou essayait-elle avant tout d'éviter l'oisiveté grâce à une occupation régulière, ou de créer l'habitude d'un quotidien réglé comme c'est souvent le cas dans les anciennes colonies de travail (art. 38, al. 3 CP 1938)?

Tab. 7: Corrélations significatives entre caractéristiques de la situation de vie dans l'institution éducative et les changements des caractéristiques d'attitudes resp. des caractéristiques de la personnalité pendant le séjour en institution
(d'après Zellweger 1989, p. 81)

	Caractéristiques de l'institution éducative					
	Climat pédago-thérapeutique			Situation de travail		
	Degré d'influence des client(e)s	Style d'éducation (consolidation du moi...)	Grandeur de l'institution	Qualité de travail global (N places)	Relations sociales au travail	Fonctionnalité du travail
Echelles d'attitudes						
Stigmatisation	-.18**	-.13*	.18**	-.17*	-.13	-.09
Autonomie (Locus of Control)	-.06	-.03	.06	-.17*	-.20**	-.07
Déviance	-.12	-.24**	.11	-.23**	-.10	-.08
Frustration	.06	.10	-.16*	.20**	.17*	.10
Echelles de caractéristiques de la personnalité (test Giessen)						
Résonance sociale	.13*	.05	-.16*	-.02	-.02	-.07
Dominance	.00	.02	-.07	-.07	.06	.00
Contrôle	.03	.08	.01	.32**	.12	.21**
Etat d'esprit	-.04	.05	.06	-.01	-.04	.07
Perméabilité	-.16*	-.17*	.17*	-.10	.03	-.11

Seuil de signification des corrélations: * $p \leq .05$ ** $p \leq .01$

En nous basant sur l'ensemble de l'échantillon tout en renonçant aux différenciations selon le sexe et les régions, nous constatons qu'un taux croissant d'expériences négatives au travail - surtout sur le plan social - montre une haute corrélation avec une:

- augmentation du sentiment d'être stigmatisé(e) ($p \leq .05$),

- augmentation de la conviction d'être contrôlé(e) par autrui (External Locus of Control) ($p \leq .05$),
- augmentation de la disposition à la déviance ($p \leq .01$),
- augmentation de la tendance à la satisfaction immédiate des besoins ($p \leq .01$),
- diminution de la maîtrise de soi (échelle GTS 3, contrôle) ($p \leq .01$).

Si nous nous limitons à ce stade à mentionner quantitativement des résultats qualitatifs non encore commentés dans le détail, nous trouvons dans l'assemblage de variables du tableau 7 des corrélations montrant que des caractéristiques sociales, éducatives et psychologiques favorables dans le lieu de vie "institution" permettent tout de même un changement positif des caractéristiques de la personnalité et des attitudes.

4. Instruments et résultats des relevés de données pour l'évaluation du développement individuel après la sortie de l'institution (catamnèse)

Par analogie au projet précédent "L'institution éducative et son efficacité", avec les instruments de recherche utilisés pour les relevés de données à l'entrée et à la sortie de l'institution et dans l'intérêt de maintenir la cohérence des données à recueillir, le plan de la catamnèse fut fixé de la manière suivante:

- (1) Contenu (complexes de variables) des interviews "biographie des client(e)s dès la sortie de l'institution" (interviews de catamnèse)
 - (A) Evaluation rétrospective du séjour au foyer
 - Attitude envers le foyer et son offre de traitements (thérapeutiques)
 - Désirs de changement du concept et de l'offre de traitement
 - (B) Support social de l'adolescent(e)/du jeune adulte dans son environnement vital
 - Relations sociales avec la famille d'origine
 - Relations de couple / enfants
 - Relations sociales avec des jeunes (peers) du dehors (relations de loisirs)
 - Relations sociales avec des collègues de travail
 - Relations sociales avec des personnes à l'intérieur du foyer
 - Contacts avec d'ex-pensionnaires de l'institution
 - Contacts avec des membres du personnel de l'institution
 - Contacts avec des membres du service de post-cure, le tuteur, les services sociaux externes
 - (C) Changements importants dans le milieu social des sujets de l'enquête
 - Changements significatifs dans la famille d'origine
 - Changements significatifs dans le cercle d'ami(e)s

- (D) **Comportement lors de conflits**
 - Réactions aux conflits au travail
 - Comportement lors de conflits avec des proches
 - (E) **Travail et profession**
 - Qualification et occupation professionnelles
 - Nombre de changements d'occupation professionnelle/recherches de travail
 - Climat de travail
 - Satisfaction dans la profession actuelle
 - (F) **Loisirs**
 - (G) **Comportement déviant**
 - Délits
 - Comportements autodestructifs
 - Problèmes de dépendance (drogues, alcool, jeux etc.)
 - (H) **Santé physique et psychique**
 - (I) **Estimation du développement de ses propres capacités d'action**
 - (K) **Perspectives d'avenir**
 - Conditions futures de logement et de travail (si planifiées)
 - Formes de relations sociales futures
 - (L) **Attitudes**
 (application répétée d'échelles tirées de l'interview 1 et 2 du projet: "L'institution éducative et son efficacité")
 - Locus of control (évaluation de la possibilité de déterminer sa propre vie)
 - Aperception comme personne stigmatisée
- (2) **Caractéristiques de la personnalité (test Giessen)**
 - (3) **Procès-verbal de l'interview**
 Indications concernant le procédé de l'interview et crédibilité des informations
 - (4) **Evaluation de tiers quant à l'intégration sociale du sujet depuis sa sortie de l'institution**
 Informations des instances de post-cure et des services de suite quant à l'évolution et l'état d'intégration sociale d'ex-client(e)s de l'exécution des mesures

Suite aux expériences du test préliminaire, nous nous vîmes contraints de choisir un instrument d'enquête plus ouvert. Plus la distance temporelle et l'autonomie sociale des ex-pensionnaires d'institutions augmentaient, moins ils étaient disposés à répondre à des questions structurées. Quelques-uns voulaient bien participer, mais à condition que nous renoncions à employer un questionnaire détaillé. En conséquence, nous décidâmes d'effectuer des interviews avec des questions ouvertes (à l'aide d'un fil conducteur pour l'interviewer). Ainsi la

structuration de la discussion était réduite à un minimum. Les sujets avaient alors la possibilité et une certaine liberté de décrire leur évolution biographique depuis la sortie du home, selon leurs propres critères d'importance. Si des thèmes significatifs pour notre enquête n'étaient qu'effleurés ou même non abordés, des questions y relatives furent posées. Un procès-verbal de la discussion était dressé. A l'aide d'un code qui regroupait les domaines de variables présentés ci-dessous, les procès-verbaux furent préparés pour le dépouillement des données. Pour garantir la comparaison longitudinale, deux échelles d'attitudes furent maintenues dans l'interview de catamnèse, malgré les réserves des sujets quant à des questions standardisées.

Par téléphone, et en nous référant à leur participation précédente, nous demandâmes à d'ex-pensionnaires d'institutions s'ils voulaient se prêter à l'interview. En cas de refus, nous essayâmes d'obtenir au moins une information de catamnèse minimale:

- Conditions de logement
- Situation professionnelle
- Relations sociales
- Comportement au niveau légal
- Assistance par un service de post-cure, de patronage etc.

Ces indications furent notées dans un formulaire structurant le procès-verbal, servant au dépouillement des données.

Le mandat de l'enquête exigeait d'évaluer l'intégration sociale des ex-pensionnaires (comportement sur le plan légal et sociabilité dans le domaine du travail et dans les relations personnelles).

Lors de la recherche de leurs adresses actuelles, auprès des services de suite, nous avons cherché à obtenir en même temps des renseignements sur leur niveau d'intégration sociale et leur évolution au cours du temps d'épreuve²⁶:

- Evolution du sujet depuis la libération conditionnelle de l'exécution des mesures.
- Situation de vie actuelle, en particulier:
 - . Conditions de logement
 - . Conditions de travail
 - . Comportement social / intégration sociale
 - . Comportement sur le plan légal
 - . Exercice des droits civils
- Fréquence des contacts avec le/la client(e) et date du dernier contact
- Raison du placement à l'époque et du choix de l'institution où le sujet fut pour la première fois saisi dans l'enquête "L'institution éducative et son efficacité".
- Changement d'identité (en particulier état civil et propres enfants).

Lors de la consultation de ces instances, la plus grande discrétion fut observée

afin d'éviter qu'elles n'entament de nouvelles investigations au sujet de leurs ancien(ne)s pupilles qui auraient pu le ressentir comme un contrôle gênant. Le team de projet dut toutefois recourir aux extraits des casiers judiciaires de la police centrale à Berne pour les raisons suivantes:

- Les instances de l'application de mesures pour mineurs ou les services de post-cure sont parfois très réservés quand il s'agit de livrer des informations sur les lieux de résidence des sujets et encore plus discrets en ce qui concerne les données catamnestiques. Tandis que certaines instances donnaient volontiers des renseignements concernant leur ancienne clientèle, sans souci de discrétion, d'autres n'étaient prêts à en divulguer qu'après avoir obtenu une autorisation officielle écrite de l'instance supérieure, ou demandaient même l'approbation des client(e)s.
- Dans la plupart des cas, les organismes de la justice des mineurs ne possèdent pas d'information quant à l'évolution catamnestique de leur ancienne clientèle. Avec la fin de la mesure de Patronage ou suite à la libération inconditionnelle à l'âge limite, le contact avec les jeunes est en général rompu. Si des sujets ont été transférés dans le système pénal pour adultes suite à un comportement délictueux persistant, ils sont pratiquement introuvables, car l'application des peines pour adultes dépend du lieu du délit et les compétences des organes légaux et pénaux peuvent changer rapidement.

Le registre du casier judiciaire du bureau central de police en Suisse est sans doute la source d'information la plus homogène et la mieux réglementée du pays pour l'évaluation du comportement légal. Il est vrai que l'interprétation et l'application du règlement du casier judiciaire ne répondent pas tout à fait aux durs critères de cohérence des sciences sociales²⁷. Ce casier livre toutefois, après comme avant, l'information la plus sûre quant à la persistance éventuelle d'une carrière délictuelle.

A l'état actuel des dépouillements des données, nous devons nous contenter de résultats globaux en ce qui concerne le développement sur le plan légal des sujets et leur intégration sociale. Ces résultats indiquent cependant qu'il existe de grandes différences entre les institutions éducatives, mesurées au taux de récidive et de réinsertion de leurs ex-pensionnaires (voir ill. 2). L'illustration 2 fait la différence entre les critères suivants:

- (1) Décédé(e)
Espace de variation des valeurs obtenues: 0 - 33,3 %
- (2) Dans un établissement de l'exécution des peines ou mesures
Espace de variation des valeurs obtenues: 0 - 62,5 %

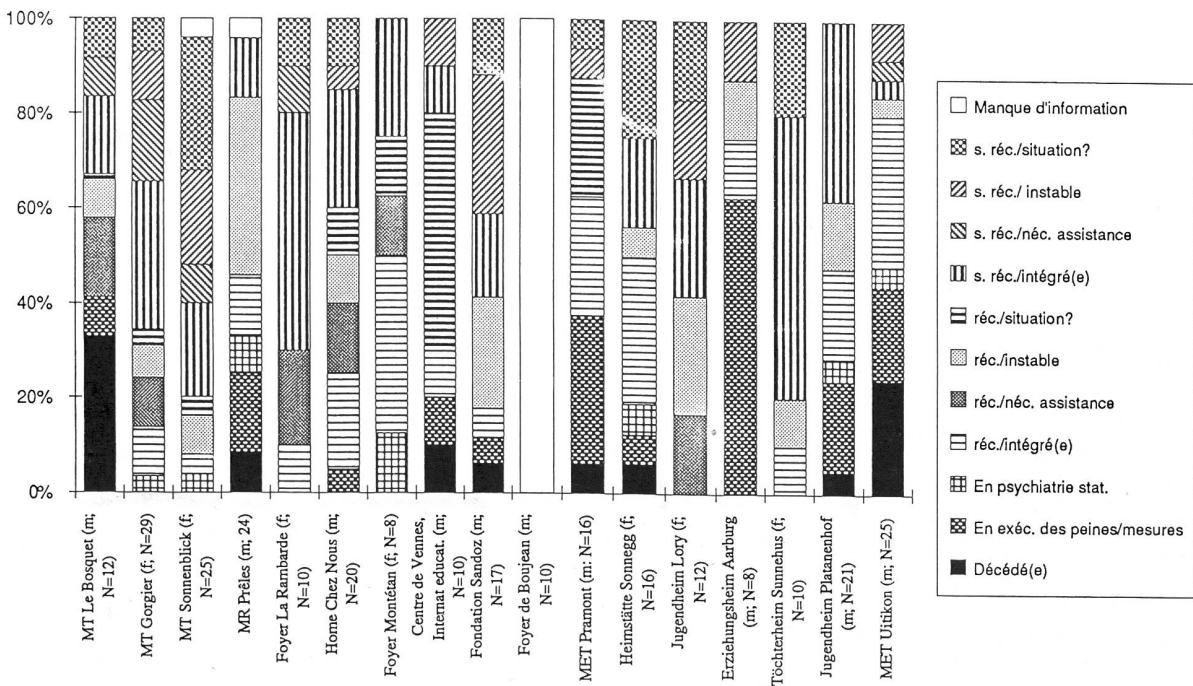
- (3) **En traitement psychiatrique stationnaire**
Espace de variation des valeurs obtenues: 0 - 12,5 %
- (4-7) **Avec récidives et d'autres séjours en établissements de l'exécution des peines et mesures, mais au moment de la catamnèse ...**
- (4) **en autonomie et structure sociale relativement stable**
Espace de variation des valeurs obtenues: 0 - 37,5 %
- (5) **en institution ou nécessitant une assistance sociale ou une thérapie intensive**
Espace de variation des valeurs obtenues: 0 - 16,7 %
- (6) **zonant ou en structure sociale minime ou absente (sans travail, sans logement etc.)**
Espace de variation des valeurs obtenues: 0 - 37,5 %
- (7) **Situation de vie mal connue**
Espace de variation des valeurs obtenues: 0 - 50,0 %
- (8-11) **Sans récidives avec conséquence d'autres séjours en établissements de l'exécution des peines et mesures, mais lors de la catamnèse ...**
- (8) **en autonomie et structure sociale relativement stable**
Espace de variation des valeurs obtenues: 0 - 60,0 %
- (9) **en institution ou nécessitant une assistance sociale ou une thérapie intensive**
Espace de variation des valeurs obtenues: 0 - 17,2 %
- (10) **zonant ou en structure sociale minime ou absente (sans travail, sans logement etc.)**
Espace de variation des valeurs obtenues: 0 - 29,4 %
- (11) **Situation de vie mal connue**
Espace de variation des valeurs obtenues: 0 - 20,0 %
- (12) **Pas d'information concernant l'épreuve légale et l'intégration sociale**
Espace de variation des valeurs obtenues: 0 - 40,0 %²⁸

La grande variété des données illustrées ci-dessus reflète en quelque sorte la multiplicité des institutions concernées par l'exécution des mesures. Au cours de notre étude longitudinale, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il n'était pas légitime, au niveau scientifique, de réduire la multitude de concepts et de biosphères à un minimum de 3 à 4 types d'institution. Les différences de résultats au niveau de l'intégration légale et sociale des ex-pensionnaires pouvaient être attribuées en partie aux caractéristiques des concepts pédago-

thérapeutiques et des climats des institutions (selon les dires-mêmes des client[e]s interrogé[e]s), notamment:

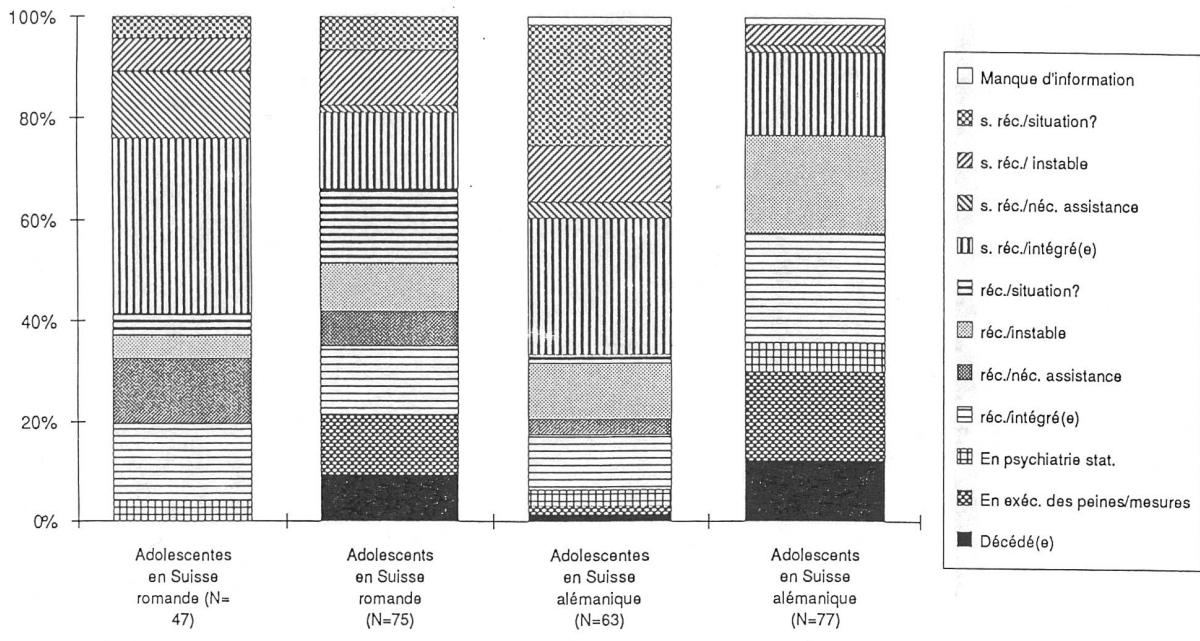
- Possibilités réelles des jeunes d'exercer une influence sur la vie quotidienne de l'institution
- Grandeur et centralisme du foyer
- Situation de travail des pensionnaires (en particulier relations sociales au travail, fonction de l'activité à l'égard d'une profession ou formation future)
- Degré de fermeture de l'institution avec fragmentation du séjour en différents paliers impliquant des césures dans les relations sociales (migration à travers les sous-systèmes de l'institution)
- Modalités des préparatifs pour la sortie et la post-cure

Ces constats réclament d'une part des réflexions différenciées et la renonciation à des généralisations précipitées et des jugements globaux, d'autre part un refus de minimiser les différences entre les concepts réels des institutions éducatives²⁹.



Illustr. 2: Epreuves sur le plan légal et intégration sociale des sujets de l'enquête au moment de la catamnèse, classées selon les institutions

Illustr. 3: Epreuves sur le plan légal et intégration sociale classées selon les groupes linguistiques et le sexe



En nous limitant au bilan total des épreuves sur le plan légal et de l'intégration sociale des groupes de clientes et clients en Suisse romande et alémanique (ill. 3), nous trouvons des différences en relation avec le sexe et la culture qui ont déjà été révélées dans d'autres enquêtes:

- Comparé au taux de mortalité plutôt minime chez les ex-clientes d'institutions éducatives en Suisse romande et alémanique, le taux de mortalité chez les clients romands est de 9,3% et chez les clients alémaniques de 11,7%.
- Nous constatons des différences de même importance au niveau du sexe des jeunes se trouvant ou non en exécution de peines et mesures lors de la catamnèse et (toujours selon le sexe) des taux réciproques d'intégration sociale sans nouvelle peine privative de liberté.

Tab. 8: Réhabilitation sur le plan légal des ex-pensionnaires de Suisse romande et alémanique

		Lors de la catamnèse..	
		en exécution de peines et mesures	sans nouvelle peine privative de liberté, socialement intégré(e)
Suisse romande	Clientes	0 %	34.0 %
	Clients	12.0 %	14.6 %
Suisse alémanique	Clientes	1.6 %	27.0 %
	Clients	16.9 %	15.6 %

- Le taux clairement plus élevé des clientes légalement et socialement intégrées reflète les différences bien connues des carrières criminelles en fonction du sexe: plusieurs femmes vivaient avec des partenaires qui leur donnaient un appui social et la sécurité économique indispensable à une existence dans la "normalité". Quelques-unes avec une orientation typique de tradition familiale, estimaient leur rôle de mère comme cause essentielle de leur stabilisation psycho-sociale.
- Dans la comparaison interrégionale Suisse romande / alémanique, il est surprenant de voir qu'en Romandie - et surtout chez les jeunes femmes - une

plus grande partie des client(e)s profite, même après la fin de l'exécution de la mesure, d'offres d'assistance sociale ambulatoire intensive ou thérapeutique.

En même temps, les échantillons partiels de Suisse alémanique révèlent un nombre bien plus élevé de personnes qui ont récidivé ou qui vivent dans des conditions sociales déficientes:

Tab. 9: Pourcentage d'ex-pensionnaires de Suisse romande et alémanique avec intégration déficitaire et nécessitants une assistance ultérieure

		Lors de la catamnèse..	
		en assistance sociale ou thérapie intensive	après de nouvelles peines et mesures, zonant ou en structure sociale minime
Suisse romande	Clientes	25.6 %	4.3 %
	Clients	8.0 %	9.3 %
Suisse alémanique	Clientes	6.2 %	11.1 %
	Clients	1.3 %	18.2 %

- Le matériel d'observation confirme le fait qu'en Suisse romande, il n'est pas rare que des efforts intensifs de post-cure au niveau social et/ou thérapeutique, même de longue durée, soient investis afin de soutenir le processus de réintégration. Voilà un indice de plus appuyant l'hypothèse qu'il y a des différences marquées entre les systèmes de prise en charge stationnaire pour mineur(e)s en Suisse romande et alémanique. On peut même parler de deux cultures de prise en charge en considérant l'offre diverse de places et de formations à l'intérieur de l'institution: en Suisse romande, les foyers à grandeur et structure familiales et familiaires, sans divisions internes, sont prédominants et en général, on renonce à des programmes scolaires ou de formation professionnelle internes pour éviter de former un ghetto.

Pour terminer, la comparaison avec d'autres catamnèses qui ont été effectuées en Suisse pourrait intéresser.

Prenons par exemple les études de "follow-up" de Bigler (1959), Lusser (1973) et Boehlen (1983), axées sur l'efficacité de l'éducation en institutions pour jeunes délinquants. Les grandes différences de résultats sont frappantes et

devraient être en partie justifiées méthodologiquement.

Margrith Bigler-Eggenberger se basait dans son enquête (Bigler 1959) sur des dossiers de 798 récidivistes, avec 5 jugements pour un crime ou un délit, et âgés entre-temps d'au moins 30 ans. 423 d'entre-eux étaient des "délinquants précoces" et avaient commis leur premier délit avant leur majorité (à 17 ans et demi en moyenne). Après une période d'épreuve de 9 ans passés, apparemment 85 sujets ou 20,1 % étaient resocialisés. Une analyse plus précise révéla cependant que 34 sujets ou 8 % seulement s'étaient effectivement réintégrés dans la société. Les autres étaient décédés, ou n'étaient plus capables d'agir de manière autonome pour des raisons de santé (notamment pour maladie [mentale] ou vieillissement précoce), d'autres encore pour des raisons de privation de liberté à fin d'assistance.

Lusser (1973) fit une catamnèse en 1969/70 comprenant 200 hommes, qui, après un délai d'épreuve de 10 ans au minimum, suite à une expertise stationnaire dans un centre d'observation de psychiatrie pour enfants et adolescents (Enggiststein BE), étaient retournés dans leur propre famille (35 sujets) ou dans une famille adoptive (20 sujets), dans la famille du patron (73 sujets) ou avaient été placés dans un foyer pour apprentis (22 sujets) ou une institution fermée (42 sujets). Se basant sur des extraits du casier judiciaire du bureau central de la police fédérale et sur des dossiers de tribunaux concernant des sujets récidivistes et en consultant des rapports de la police locale, il trouva que 71,8 % des sujets avaient récidivé, 7,6 % cependant uniquement pour des délits mineurs. Deux tiers des sujets furent condamnés à des peines de privation de liberté dont 21,7 % avaient une durée totale de moins de 3 mois.

Marie Boehlen, ex-avocate des mineurs de la ville de Berne, fit une étude de suite sur 82 jeunes délinquants qui avaient été placés entre 1961 et 1968 par le tribunal des mineurs de la ville de Berne selon l'art. 91.1/I CPS dans une institution éducative (Boehlen 1983). Elle se référait à des informations de dossiers du tribunal des mineurs. Partant des critères "épreuves sur le plan légal", "professionnel" et "social", saisis dans une échelle à 5 items, l'auteur fit la distinction de leur "intégration globale" en trois catégories indiquées ci-dessous:

A) Intégrés	57,3%
B) Moyennement intégrés	21,9%
C) Non intégrés	20,8%

Nous ne voulons pas mettre en parallèle toutes les données; cependant, le bilan de Marie Boehlen, comparé au nôtre (ill. 4), semble trop optimiste, car notre pourcentage de décès, de personnes actuellement dans l'exécution des peines et mesures ou ayant récidivé et vivant dans des conditions sociales déficientes s'élève à 28,3%. Notre bilan, bien que provisoire, semble plutôt confirmer les expériences des praticiens/ennes qui notent une répartition d'un tiers pour chacun de ces 3 critères "intégrés", "moyennement intégrés" (perpétuant leur marginalité) et "non intégrés (récidives répétées)". Cependant, selon le sexe, une tout autre image se présente (voir Tab. 10).

L'étude longitudinale "L'institution éducative et son efficacité" nous a montré à plusieurs reprises que des mesures éducatives dans le sens de la "consolidation du moi" et de "l'éducation du surmoi" (ou réglementation) produisent des effets différents. Tous les résultats obtenus auprès des 273 client(e)s d'institutions éducatives en Suisse romande et alémanique nous amènent à la conclusion qu'il serait important de vérifier dans quelle mesure les divers concepts actuels d'éducation en institution contribuent à la "consolidation du moi" ou nuisent à l'autonomie et la responsabilisation des jeunes par un régime trop stricte de régle-

Tab. 10: Intégration sociale en fonction du sexe

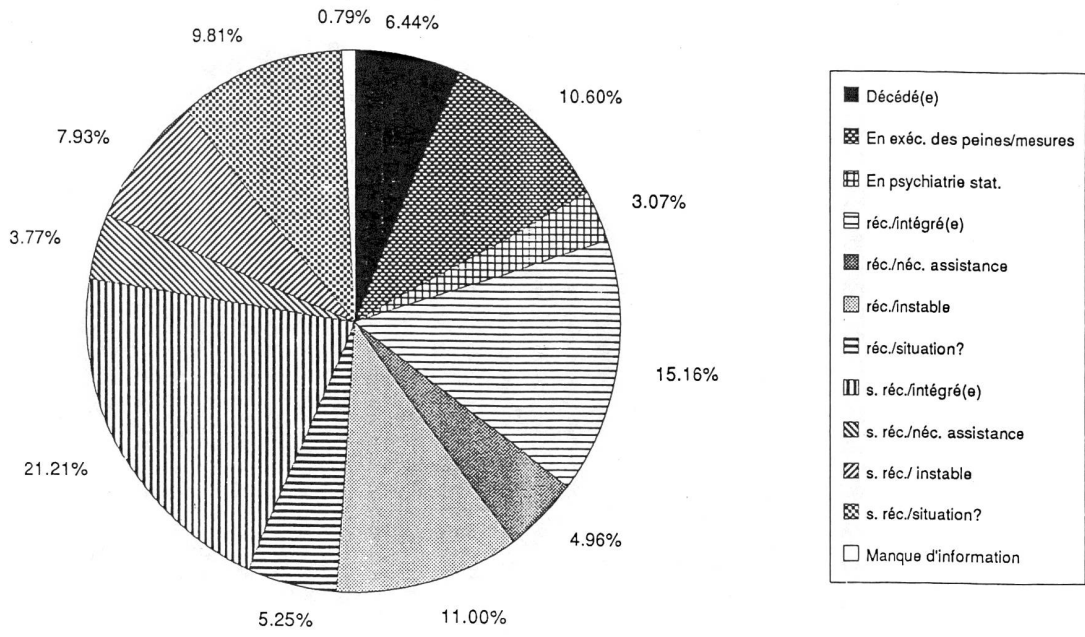
	Femmes	Hommes
- En autonomie et structure relativement stable	42.7 %	32.2 %
- Nécessité d'une assistance sociale ou une thérapie intensive	14.6 %	4.6 %
- Contact impossible pour la catamnèse, situation actuelle de vie inconnue	22.5 %	20.5 %
- Décédé(e), en exécution des peines ou mesures, en traitement psychiatrique stationnaire ou en structure sociale minimale et instable	20.2 %	42.7 %

mentation et de contrôle. Dans l'intérêt d'obtenir des effets positifs sur le plan de la personnalité, il serait judicieux de favoriser des mesures pédago-thérapeutiques agissant dans le sens d'une "consolidation du moi" et d'une augmentation de l'auto-réflexion chez les jeunes. En outre, vu l'importance d'une expérience au travail positive et l'importance sociale croissante des loisirs, les possibilités d'apprentissage et de travail ainsi que l'organisation du temps des loisirs devraient être reconsidérées. Cette vérification de concept devrait aussi englober les préparations de sortie et la post-cure des client(e)s.

Les concepts éducatifs *ont un effet* uniquement à travers l'action du personnel de l'institution qui sert d'intermédiaire et dont dépend essentiellement la transformation de concepts idéels en concepts réels conformes aux intentions. Pourtant ce n'est pas dit qu'ils produisent les effets pédagogiques espérés. Cela dépend plutôt de la complexité des caractéristiques des client(e)s et de facteurs externes qui échappent en partie à l'influence de l'institution. Au contraire des sciences techniques, il n'existe pas de relation si.. - alors.. dans le domaine de l'éducation, comme par exemple: si pour atteindre le but X, tu emploies la méthode Y, tu obtiendras l'effet Z. Avec ses significations et relations multiples, la vie humaine se soustrait aux formules simples (simplistes). Voilà pourquoi le désir des praticien(ne)s de l'éducation de recevoir des recettes simples de la part des scientifiques de l'éducation est souvent irréaliste et erroné. Autant pour le nominalisme, répandu dans les théories quotidiennes de l'exécution des peines et mesures: ses adeptes font erreur en prétendant que, grâce à l'ordonnance d'une certaine mesure, l'effet intentionné est déjà garanti.

Les concepts différents de "consolidation du moi" et de "l'éducation du surmoi" ont provoqué différents effets au niveau de la personnalité et des attitudes des sujets durant leur séjour en institution. Nous pouvons par conséquent avancer que le concept éducatif réel ou le climat pédago-thérapeutique d'une institution parvient à former le comportement des éducateurs/trices et les effets correspondants sur les pensionnaires. Dans le cas d'une réglementation rigide, un membre du personnel éducatif favorable à une action différenciée et souple se verra contraint de s'adapter au comportement rigide et schématique exigé ou d'ignorer, voire transgresser perpétuellement les normes institutionnelles et les règles comportementales. Si, à la longue, il ne peut plus supporter ce schématisme exagéré, il ne lui restera plus qu'à se résigner à la retraite ou au changement de poste - réalité observée à plusieurs reprises dans notre enquête.

Illustr. 4: Epreuves sur le plan légal et intégration sociale de tous les sujets de notre enquête (N = 262) sans différenciation par échantillons partiels



Ainsi les pensionnaires perdent une fois de plus une personne de référence différenciée, et privé(e)s de leurs porteurs d'espoir, ils/elles se trouvent également devant une alternative: résignation ou agression? Un concept flexible offrant aux éducateurs/trices et aux jeunes certaines libertés au profit de la consolidation du moi", du développement de la responsabilité pour soi-même et de l'autoréflexion, leur permettrait d'épanouir leurs capacités individuelles et de collaborer activement à la vie en commun. L'idéal serait qu'un membre du personnel éducatif parvienne à déployer une action pédagogique dont l'effet dépasserait largement les prescriptions conceptuelles. Il n'est toutefois pas exclu qu'un(e) éducateur/trice tendant vers la réglementation soit dérouté(e) par un tel concept, et si il/elle ne peut pas acquérir la sécurité indispensable pour une action souple et autoréflexive, un changement de poste ou de profession devra être envisagé.

Voici pour terminer quelques précisions pour éviter des malentendus et de fausses interprétations: la "consolidation du moi", formulée en tant que concept analytique, n'est pas à confondre avec l'éducation anti-autoritaire du style "laisser-faire". Elle ne tend pas à apprendre aux jeunes comment imposer leurs intérêts de manière égoïste. Elle a pour but l'autoréflexion, la responsabilité pour soi-même et l'autonomie, permettant de se libérer des exigences injustifiées d'autrui. Dans notre enquête, nous avons observé plusieurs fois des contraintes exagérées pour les client(e)s, vraies violations de la sphère privée (par exemple, comme condition d'admission dans une institution pour jeunes filles, la piqûre trimestrielle obligatoire afin de limiter les risques d'une grossesse pendant le séjour). De telles méthodes engendrent le danger que les jeunes soient complètement désorientées à leur sortie, si ils/elles se trouvent tout à coup confronté(e)s à prendre des responsabilités face à certaines situations, sans avoir eu au préalable un entraînement à la co-responsabilité. Après avoir joui d'une offre exhaustive de services dans le foyer, les ex-pensionnaires doivent tout à coup gérer leur propre ménage. Et les articles quotidiens (de toilette etc.) que l'on pouvait obtenir auparavant sans argent, par l'intermédiaire de l'éducateur, pèsent subitement dans le budget de consommation individuel. Les exigences vis-à-vis des pensionnaires, les préparatifs de sortie et l'offre de post-cure sont à organiser de façon à ne pas dérouter ces jeunes dans leurs premiers pas vers l'indépendance. Le séjour en institution ne doit pas être déconnecté du quotidien, mais doit au contraire préparer doucement à la vie autonome, à la résocialisation évoquée à maintes reprises.

Annotations

- 1 Les institutions participant à l'enquête ont déjà été mentionnées dans la description du concept ci-dessus. Une annotation indique également que d'autres institutions y participaient au début de l'enquête. Elles ont dû être exclues de la recherche longitudinale à cause d'un nombre trop restreint de jeunes ou d'un trop grand retard dans le relevé des données.
- 2 A part les maisons de thérapie et de rééducation (institutions au sens de l'art. 93ter CPS) qui constituaient l'intérêt central de l'enquête, des institutions éducatives traditionnelles et des maisons d'éducation au travail - en tant qu'institutions comparatives - étaient incluses dans l'enquête.
- 3 Dans les 18 institutions éducatives figure cette fois-ci l'Arxhof, maison d'éducation au travail. Avant le relevé des données de clients, la direction de l'Arxhof souhaitait la réalisation d'une analyse institutionnelle (voir à ce sujet Graf 1988) et cela retarda les relevés de données, rendant ainsi impossible la participation de l'institution dans l'enquête longitudinale.
- 4 A la suite du lieu géographique défavorable, de l'infrastructure restreinte et de la défense prononcée par les autorités de la justice de concurrencer l'industrie locale par la recherche active de commandes, l'offre de possibilités de travail et de formation est parfois très limitée au niveau qualitatif et quantitatif. A cause d'une diminution, prétendue marquante, d'une aptitude au travail et à l'apprentissage, due au psychisme des pensionnaires dans l'exécution des peines et mesures, les maîtres socio-professionnels sont de plus en plus surchargés: munis souvent d'une formation pédagogique élémentaire, ils se voient confrontés à des exigences cumulées et toujours plus complexes afin de garantir la transmission (adaptée à leurs élèves et à la situation) de connaissances et d'aptitudes professionnelles indispensables en plus de la gestion d'entreprise.
Sur la base d'un avis erroné comme quoi l'exécution des mesures, légitimant la restriction des libertés individuelles, abolissait aussi le droit aux vacances des apprenti(e)s (5 semaines/année), garanti par la Loi sur la formation professionnelle, différentes institutions n'accordaient pas de vacances à leurs pensionnaires.
- 5 Voir aussi Kersten & von Wolffersdorff-Ehlert (1980, spéc. p. 272 s.).
Voici un exemple concret de notre enquête: Une cliente avait été placée en institution, suite, entre autres, à sa dépendance aux médicaments. Dans un appel à l'aide, elle confia à l'éducatrice-chef qu'elle avait consommé à nouveau des médicaments, à cause des surcharges répétitives de travail comme dame de buffet. En accord avec le patron, et pour moins se fatiguer, elle put travailler à mi-temps au buffet et à mi-temps à la cuisine. Quelques jours après, on lui signala, d'entente avec l'avocat des mineur(e)s compétent, qu'à cause de sa récidive, elle était transférée à nouveau dans la section fermée, c'est-à-dire au premier palier de traitement, et qu'on lui retirait le privilège de travailler à l'extérieur. - Dans le cas de fugues, les clientes de cette institution, qui suivaient une formation d'une année d'aide-ménagère, étaient non seulement renvoyées au premier palier de traitement, mais encore contraintes de reprendre leur apprentissage au début.
- 6 A la suite de réceptions et d'exclusions répétées, le séjour de quatre ans et demi d'un jeune, placé sur la base juridique tutélaire dans une institution éducative avec une section fermée, se divisa en 8 séquences (sans considérer une série de 13 punitions d'isolement de quatre à six jours pour fugues)!
- 7 Il faut savoir que "l'éducation du surmoi" et "la consolidation du moi" sont utilisées ici uniquement comme notions auxiliaires analytiques et ne doivent pas être interprétées comme une dichotomie. Elles marquent plutôt les deux bouts d'une large gamme avec une multitude de sons intermédiaires ou les deux pôles d'un continuum sur lequel toutes les institutions éducatives se laissent ranger.
- 8 D'après Reinke-Köberer (1984, p. 181), dans le cas extrême, l'éducation du surmoi ne se distingue pratiquement plus du "dressage".
- 9 Freud (1927/1991, p. 17s.) considère le renforcement du surmoi de "patrimoine psychologique de haute valeur pour la culture". Mais il admet toutefois qu'une société qui représente ses valeurs, ses ordres et interdictions uniquement dans ses institutions ne pourra durer longtemps, surtout si celles-ci devaient tenter de les imposer sans relation avec les besoins subjectifs des pensionnaires. Aucune société ne parviendrait à faire accepter ces valeurs, ordres et interdictions en se basant uniquement ou en majeure partie sur la pression d'une contrainte extérieure. Il est donc indispensable que les personnes primaires dans

l'éducation arrivent durant le processus de socialisation, à transmettre ces valeurs de façon à ce que les jeunes les assimilent à leurs propres structures internes en évolution. Aucune pression extérieure ne pourra arriver à ce résultat.

10 En considérant ces pressions et contraintes extérieures, on pourrait remplacer la notion "éducation du surmoi" par "formation du surmoi". A l'opposition d'un essai problématique de réglementation et de standardisation rigides, "l'éducation" peut être conçue en tant que processus de normalisation souple et d'action pédagogique individualisée. En accord avec Freud (1927/1991, p. 17s.), nous affirmons en même temps qu'un renforcement du surmoi au cours du développement de la personnalité est nécessaire et donc en principe positif. Il importe cependant de voir comment ce développement du surmoi est tenté: en vue de la nécessité d'intégration des normes transmises, des moyens coercitifs extérieurs sont à éviter. Aussi dans l'exécution des mesures pour mineur(e)s, le renforcement de structures surmoïques adaptatives ne réussit qu'en relation avec le renforcement des structures moïques souvent encore peu développées.

11 Selon l'avis de Tuggener (1990, p. 134s.), des témoins historiques de l'éducation présentée ici comme "éducation du surmoi" se retrouvent parmi des pédagogues célèbres, tels que Pestalozzi (1799/1946) et Voelter (1845). Toutefois les manifestations de marginalisation devaient se distinguer fortement de celles d'aujourd'hui.

12 Dans ce but, dans la maison de thérapie Sonnenblick, par exemple, des conflits actuels sont traités en commun, lors de réunions plénières entre pensionnaires et collaborateurs/trices et selon un mode de communication basé sur l'interaction thématique. Au cours de ces assemblées et à la suite d'une analyse approfondie des problèmes, on cherche, sous forme d'un contrat social, les moyens de les éviter à l'avenir. Cette régulation ouverte des conflits, telle qu'elle est pratiquée aussi dans la maison de thérapie à Gorgier, dans la maison d'éducation au travail Arxhof et dans d'autres institutions éducatives, exige de la part du personnel une grande disponibilité et capacité d'autoréflexion. Elle présuppose, dans le sens de l'apprentissage par l'exemple, que les membres du personnel abordent eux-mêmes ouvertement les conflits entre eux de manière compétente (voir Graf 1988, 1989 et 1990 a/b: analyses institutionnelles généralement qualitatives de la maison d'éducation au travail Arxhof, la maison de thérapie Sonnenblick et la maison ou plutôt la section de rééducation du Jugendheim Prêles).

L'exemple de l'Arxhof montre que - évidemment grâce à un long processus de plusieurs années - d'anciens geôliers habitués à être autoritaires avec les détenus ont pu modifier leur attitude et trouver des formes de régulation ouverte des conflits, pour révéler les conflits latents, les aborder au lieu de les étouffer à l'aide de sanctions ou de faire comme s'ils n'existaient pas, donc de maintenir un comportement indésirable.

13 Nous distinguons deux sortes de concepts:

- Des concepts idéels qui, en tant qu'intentions pédagogiques explicites, déclarent les processus éducatifs envisagés dans l'institution.
- Des concepts réels qui se traduisent dans l'action pédagogique actuelle de l'institution

Les expériences réelles pédagogiques de tous les jours sont bien plus importantes pour le vécu subjectif des client(e)s et pour l'analyse scientifique des effets de l'exécution des mesures que les intentions pédagogiques parfois jamais concrétisées, même dans les grandes lignes. Le quotidien institutionnel représente la totalité des occasions d'apprentissage offertes au jeune durant son séjour sur la base de ces objectifs pédagogiques, ambitionnés ou prétendus intentionnés par l'institution avec le/la jeune (par exemple des buts aussi importants que l'orientation professionnelle ou la préparation et réalisation d'un apprentissage avec certificat fédéral de capacité [CFC]).

Le contexte, dans lequel ces objectifs pédagogiques explicites tendent à être réalisés a cependant une grande importance pour atteindre les buts formels durant le séjour et pour réussir la réinsertion à l'extérieur. Cela veut dire que chaque environnement social contient aussi des buts implicites. Des concepts éducatifs implicites et explicites peuvent coïncider, mais ils peuvent tout aussi bien se contredire: dans une institution avec une sous-culture criminelle marquée et du despotisme parmi les pensionnaires, les occasions d'apprentissage sont tout à fait différentes de celles d'un milieu thérapeutique basé sur un système de communication bilatérale. Il est donc fort possible que deux institutions bien différentes dans leurs concepts implicites ne se différencient presque pas dans leurs concepts explicites.

14 Lors des interviews, concernant des placements d'une durée inférieure à trois mois, des

- déplacements en nombre bien plus élevé ont été cités. Ainsi un jeune de 16 ans refusa sa participation à l'interview expliquant qu'à son âge, il avait déjà vécu 17(!) placements et qu'à force d'avoir dû tant de fois étaler sa biographie devant des experts en psychologie et psychiatrie, des membres du personnel d'institutions et des instances policières et judiciaires, il ne voulait pas encore s'exposer volontairement à notre interrogatoire.
- 15 Sur la base de la tradition des parents, des membres de la deuxième génération d'immigrés sont souvent confrontés à une culture de leur pays d'origine, tellement différente de la culture quotidienne du pays hospitalier qu'ils ont encore plus de peine à trouver leur identité. Cela mène à une véritable crise morale des jeunes grandissant dans un milieu multiculturel.
- 16 Pour de plus amples informations, voir Graf & Tanner (1986b) et Tanner (1987b).
- 17 En Suisse alémanique, il n'y a pas encore de maison de thérapie pour adolescents et en Suisse romande, il n'y a pas encore de maison de rééducation.
- 18 Le texte suivant se base en partie sur l'exposé de E.O. Graf (1988b) donné au séminaire du Conseil de l'Europe, du 17 au 21 octobre 1988 à Spiez ayant pour thème "les effets des sanctions judiciaires auprès de jeunes adultes".
- 19 Les constatations de psychologie d'attitudes que nous présenterons dans les chapitres 3.3 et 3.4 se basent sur des résultats de Zellweger (1989).
- 20 Ainsi notamment dans le concept de la maison de thérapie à Gorgier (surtout à cause des bâtiments fermés), des aspects carcéraux et thérapeutiques se superposent. Ce fait est d'autant plus intéressant que cette maison de thérapie est l'institution avec le plus grand nombre de jeunes parmi l'échantillon de Suisse romande.
- 21 Cette échelle répond à la question: à quel degré le sujet se perçoit-il stigmatisé.
- 22 Chez les jeunes clientes de la maison de thérapie à Gorgier, cette diminution de la stigmatisation subjective était la plus marquée. Voici l'interprétation de ce résultat: l'effet de stigmatisation provoqué par le placement dans cette institution fermée a pu être supprimé sous l'influence de l'offre ou du climat thérapeutiques, et les pensionnaires ont pu développer un sentiment positif de revalorisation de soi-même.
- 23 A nouveau, la disposition à la déviance a diminué le plus fortement chez les clientes de la maison de thérapie à Gorgier.
- 24 Cette échelle mesure la disponibilité des jeunes au renoncement de leurs désirs imminents au profit d'un but éloigné digne d'efforts.
- 25 Voir de plus près Zellweger (1989).
- 26 En général, avant la prise de contact par téléphone, les organismes de post-cure furent informés de l'enquête et des appels téléphoniques futurs par une lettre et une description du concept de la recherche. Cette lettre devait en même temps légitimer le relevé d'informations.
- 27 Lors de l'étude approfondie des extraits du casier judiciaire, en accord avec l'Association Suisse de la juridiction pour mineurs, dont l'assemblée annuelle 1982 était consacrée au thème "casier judiciaire, policier et autre registre", nous avons constaté de grandes différences dans le maniement des casiers entre la Suisse romande et alémanique, entre cantons, parfois même à l'intérieur du même canton. Ces différences sont dues à des différences systématiques dans l'interprétation et l'application des instructions respectives. D'après un sondage préalable et au cours des discussions lors de cette assemblée, il fut maintes fois constaté que des corrections et radiations des enregistrements ne sont pas usuelles partout - notamment dans les casiers judiciaires cantonaux (voir à ce propos les résumés d'exposés et la synthèse de la discussion lors du congrès annuel 1982 de l'Association Suisse de la juridiction pour mineurs). L'examen systématique des extraits du casier judiciaire des sujets de notre enquête ayant séjourné en maison de rééducation (ANE) à Prêles (N=23) dévoila l'image suivante:
- Placement enregistré au sens de l'art. 93ter CP 4
 - A la suite du décès, plus mentionné dans le casier judiciaire 2
 - Suite au placement civil, pas enregistré 4
 - Placement pénal, transfert ultérieur dans l'ANE, en contradiction avec "l'Ordonnance concernant le casier judiciaire" (art. 9, ch. 5, al. a), pas enregistré comme modification de la mesure 13

Contrairement à l'opinion d'un expert du Département fédéral de Justice qui soutenait la nécessité d'un enregistrement dans les derniers cas, une avocate des mineurs estimait non

-
- nécessaire de notifier la modification de la mesure au sens de l'art. 93ter CP si, au préalable, le placement en institution selon l'art. 91 CP avait été enregistré.
- 28 Dans le cas du foyer d'apprentis de Boujean, il manque 100% des données concernant l'intégration sur le plan légal et social à la fin du temps d'épreuve. Au cours de l'enquête, ce fut de plus en plus évident que ce foyer d'apprentis se distinguait trop des autres institutions au sens de l'art. 93ter au niveau de son concept, et comme ces différences s'accroissaient encore en fonction de renouvellements conceptuels, nous avons préféré saisir la clientèle des autres institutions dans la catamnèse.
- 29 Au moment de la catamnèse, parmi les 24 ex-clients d'une institution éducative avec programme obligatoire de formation et d'occupation internes et avec sous-systèmes en bâtiments fermés, il n'y avait plus qu'une seule personne exerçant la profession apprise et appliquée durant son séjour, et elle envisageait même sérieusement de changer de métier. Ce manque de continuité professionnelle s'explique d'une part par l'offre très restreinte d'apprentissages, empêchant un choix professionnel varié pour les jeunes; d'autre part, par la qualité médiocre des programmes de formation, due à la surcharge des maîtres socio-professionnels dans leur double rôle de formateur et de manager; et, enfin, sur le plan de la géographie économique, le lieu inadéquat de l'institution, limitant fortement les commandes. Souvent, promesse était faite aux jeunes de pouvoir quitter l'institution s'ils apportaient la preuve d'un logement extérieur aux conditions satisfaisantes et d'un travail régulier. Ainsi, il est évident qu'au profit d'une sortie rapide de l'institution on renonçait à une clarification soignée des solutions proposées, ce qui provoquait doutes et réserves, même chez les jeunes concernés.